



**2014**

# **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés**



## Avant-propos

*Ce rapport est établi conformément à la disposition du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SMICTOM LGB.*

*Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leurs assemblées délibérantes qui prennent acte de ce rapport par délibération.*

*Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.*

<b>I. PRESENTATION DU SYNDICAT</b>	<b>3</b>
1. Les compétences	3
2. Le territoire	4
3. Le fonctionnement	6
a) Les élus	6
b) Le personnel	7
<b>II. ORGANISATION DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS</b>	<b>8</b>
1. La collecte des ordures ménagères	10
a) Définition	10
b) L'organisation de la collecte	10
c) Les tonnages collectés	13
d) Le traitement	14
2. La collecte sélective multi-matériaux	15
a) Définition	15
b) L'organisation de la collecte	15
c) Le centre de tri	23
3. La collecte des déchets verts	28
a) Définition	28
b) L'organisation de la collecte	28
c) Les fréquences et les jours de collecte	28
d) Les tonnages collectés	29
e) Le traitement	29
4. La collecte des textiles, linges et chaussures	29
a) Définition	29
b) L'organisation de la collecte	30
c) Les tonnages collectés	30
d) Le traitement	32
5. La gestion des déchèteries	32
a) Un réseau de 7 déchèteries	32
b) Les déchets acceptés	33
c) La fréquentation des déchèteries	34
d) Les tonnages collectés	36
e) Le traitement	38
6. L'exploitation de l'ISDND de Fauillet	40
a) Présentation de l'installation	40
b) Les exigences législatives et environnementales	40
c) Les tonnages traités	41
7. Communication et information	41
a) Les actions de sensibilisation	42
b) Une démarche complémentaire : La prévention des déchets	44
<b>III. SITUATION FINANCIERE</b>	<b>45</b>
1. Tarifs applicables en 2014	45
2. Présentation générale du compte administratif 2014	47
3. Etude des coûts de services - Année 2014	52
4. Etat des emprunts - Evolution des remboursements par année	54
5. Marchés publics et conventions	55
<b>IV. PROJETS 2015</b>	<b>56</b>
<i>Liste des figures, tableaux et graphiques</i>	<i>57</i>



# I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse (SMICTOM LGB) est né le 1er novembre 2009 de la fusion de deux syndicats, créé en 1978 : Le SMICTOM d'Aiguillon et le SMCTOM du Pays d'Albret.

## I. Les compétences

Le SMICTOM LGB assure, en lieu et place des collectivités territoriales adhérentes, la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- La collecte sélective multi-matériaux ;
- La gestion d'un réseau de 7 déchèteries;
- L'exploitation de l'installation de stockage des déchets industriels banals, des plastiques agricoles et industriels du site de Fauillet.

Dans le cadre de ses missions, des actions de communication sont également menées auprès des usagers et des écoles : informations sur les consignes de tri, l'organisation des collectes et le traitement des déchets ménagers.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, la compétence « traitement » des déchets ménagers a été transférée au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon). Il gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, et le tri des emballages ménagers recyclables.

	Collecte		Traitement
	Porte à porte	Apport volontaire	
Ordures ménagères résiduelles			
Journaux - Magazines			
Verre			
Emballages recyclables			
Déchets verts			
Textiles			
Déchets déposés en déchèteries			

	Opérations exercées par le SMICTOM LGB
	Opérations exercées par ValOrizon

Tableau 1 : Répartition des compétences du SMICTOM LGB et de ValOrizon

## 2. Le territoire

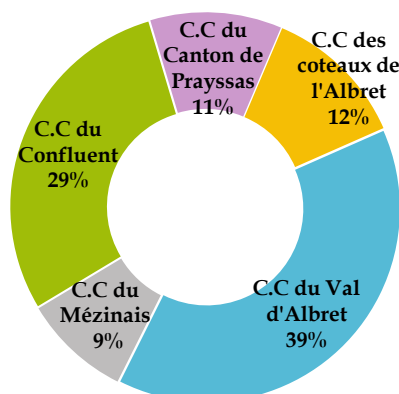
Le SMICTOM LGB se compose de 5 Communautés de Communes :

Communauté de Communes du Confluent	Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret	Communauté de Communes du Mézinais	Communauté de Communes du Canton de Prayssas	Communauté de Communes du Val d'Albret
•18 communes	•13 communes	•7 communes	•10 communes	•14 communes
Aiguillon Ambrus Bazens Bourran Clermont -Dessous Damazan Frégimont Galapian Lagarrigue Monheurt Nicole Port Sainte Marie Puch d'Agenais Razimet Saint Léger Saint Léon Saint Pierre de Buzet Saint Salvy	Andiran Calignac Espiens Fieux Francescas Fréchou Lamontjoie Moncaut Moncrabeau Montagnac-sur-Auvignon Nomdieu Saint-Vincent-de-Lamontjoie Saumont	Lannes Mézin Poudenas Réaup-Lisse Sainte-Maure-de-Peyriac Saint-Pé-Saint-Simon Sos	Cours Granges-Sur-Lot Lacépède Laugnac Lusignan Petit Madaillan Montpezat-d'Agenais Prayssas Saint-Sardos Sembas	Barbaste Bruch Buzet-sur-Baise Feugarolles Lasserre Lavardac Mongailard Montesquieu Nérac Pompiey Saint Laurent Thouars-sur-Garonne Vianne Xaintrailles

S'étendant sur une superficie de 1 122Km<sup>2</sup>, le territoire du SMICTOM LGB totalise une population de 46 099 habitants répartis sur 62 communes de la manière suivante :

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Rapport population/ population totale	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab./Km <sup>2</sup> )
C.C DU CONFLUENT	18	13 323	29%	222,4	60
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 684	12%	234,6	24
C.C DU MEZINAIS	7	4 110	9%	245,5	17
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 842	11%	153,8	31
C.C DU VAL D'ALBRET	14	18 140	39%	266	68
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>46 099</b>	<b>100%</b>	<b>1 122,3</b>	<b>41</b>

Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB  
(Source INSEE : Populations légales totales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 - Référence statistique 2011)



Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB





**Collectivités adhérentes**

- Communauté de Communes du Confluent - 13 323 hab.
- Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 684 hab.
- Communauté de Communes du Mézinais - 4 110 hab.
- Communauté de Communes du Canton de Prayssas - 4 842 hab.
- Communauté de Communes du Val d'Albret - 18 140 hab.

Siège du SMICTOM LGB

Déchèterie

**Le territoire du SMICTOM LGB**

62 communes – 46 099 habitants

**Superficie** : 1 122 km<sup>2</sup>

**Densité** : 41 hab. / km<sup>2</sup>

**Nature du territoire** : Semi-rural

**Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population**

### 3. Le fonctionnement

#### a) Les élus

Le SMICTOM LGB est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Le Comité élit un Bureau qui prépare les dossiers relevant d'une délibération en Comité Syndical.

Une Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics et des commissions permanentes ont également été constituées pour réfléchir en amont des projets, sur les grandes orientations du Syndicat.

Le Comité Syndical	Le Bureau	La Commission d'Appel d'Offres
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Constitué de <b>81 délégués</b>, il se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les sujets courants et les projets du Syndicat.</li><li>▪ Le Comité Syndical:<ul style="list-style-type: none"><li>- élit le bureau ;</li><li>- vote le budget ;</li><li>- définit la politique du Syndicat ;</li><li>- décide des travaux.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Il se compose de <b>13 membres</b> : Le Président, M. Alain LORENZELLI, entouré d'un Vice-Président délégué, M. Michel MASSET, et de <b>11 Vice-Présidents</b>, chacun en charge d'une commission.</li><li>▪ Le Bureau prépare les décisions du Comité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Son rôle, conformément au code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émettre un avis concernant l'attribution des marchés.</li></ul>

#### Les commissions permanentes

- **Commission « affaires générales »** Président : M. Christophe BESSIERES  
Elle gère tous les aspects du fonctionnement du Syndicat.
- **Commissions « collectes sélectives » et « collectes des ordures ménagères »**  
Présidents : M. Jacques FRESQUET et M. Jacques SOULAGE  
Elles suivent le fonctionnement des collectes et étudient les évolutions à mettre en œuvre.
- **Commission « communication »** Président : M. Jacques DUMAIS  
Elle établit la stratégie de communication et de diffusion auprès des collectivités locales, des médias et du grand public.
- **Commissions « déchèteries zones nord et sud »**  
Présidents : M. Christian LAFOUGERE et M. Serge CERE  
Elles traitent des questions relatives à l'exploitation des déchèteries.
- **Commission « finances »** Président : M. Pascal LEGENDRE  
Elle est chargée de préparer le budget du Syndicat et de suivre son exécution.
- **Commission « matériel »** Président : M. Francis MALISANI  
Elle assure le suivi et la gestion du parc roulant.
- **Commission « personnel »** Président : M. Daniel GUIHARD  
Elle définit la politique des ressources humaines et fait l'interface entre les élus et le personnel.
- **Commission « techniques innovantes et ISDND de Fauillet »** Président : M. Alain POLO  
Elle est chargée du suivi du fonctionnement de l'ISDND de Fauillet et étudie les évolutions à mettre en œuvre afin d'optimiser la gestion des collectes et des déchèteries.
- **Commission « évolutions fiscales (TEOM, redevances...) »** Président : M. Jean-Louis MOLINIE  
Elle est chargée de réfléchir, en lien avec les Communautés de Communes, à l'évolution de la fiscalité en matière de collecte des déchets ménagers.



## b) Le personnel

Au 1<sup>er</sup> septembre 2014, le personnel affecté à la gestion des déchets du Syndicat se compose de **44 agents titulaires** et de **9 agents remplaçants** qui assurent le fonctionnement quotidien de la structure et mettent en œuvre les décisions du Comité Syndical et du Bureau sous la responsabilité du Président.

EMPLOI 2014	Effectif au 31/12/2014	Statut			Age			Sexe	
		FPT	CDI	CAE/CUI	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45ans	M	F
Chauffeur PL et SL	14	13	0	1	2	5	7	14	0
Agent de collecte	13	13	0	0	1	4	8	13	0
Gardien de déchèterie	5	5	0	0	1	1	3	3	2
Mécanicien	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Assistant de prévention	1	1	0	0	0	0	1	1	0
ISDND de Fauillet	1	1	0	0	0	0	1	1	0
Disponibilité	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Agent administratif	5	5	0	0	0	3	2	1	4
Encadrement intermédiaire	3	3	0	0	0	2	1	3	0
Cadre	1	1	0	0	0	0	1	1	0
<b>Total emploi</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>39</b>	<b>6</b>

9,63 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe en équivalence temps plein

**Tableau 3 : Caractéristiques du personnel**

- La pyramide des âges montre que la moitié du personnel a atteint ou dépassé les 45 ans. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements afin de rajeunir les effectifs ;
- Un de nos agent reste en disponibilité pour convenance personnelle.

ABSENTEISME : 17 AGENTS SUR 44 PERMANENTS	Nombre d'agents concernés	Total 2014 en jours
Arrêt de maladie ordinaire	17	634
Arrêt de longue maladie	1	365
Arrêt de longue durée	0	0
Disponibilité d'office (fin de droit à congés maladie)	0	0
Accident de travail	4	59
Maladie professionnelle	0	0
Maternité	1	104
<b>Total emploi</b>	<b>23</b>	<b>1162</b>
<b>Taux d'absentéisme (en %)</b>	<b>11,79<sup>(1)</sup></b>	

(1) Nombre de jours d'absence/nombre de jours théoriquement travaillés (224 jours \* 44 permanents)

**Tableau 4 : L'absentéisme en 2014**

## II. ORGANISATION DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La collecte et le traitement des déchets ménagers s'organisent de la manière suivante :

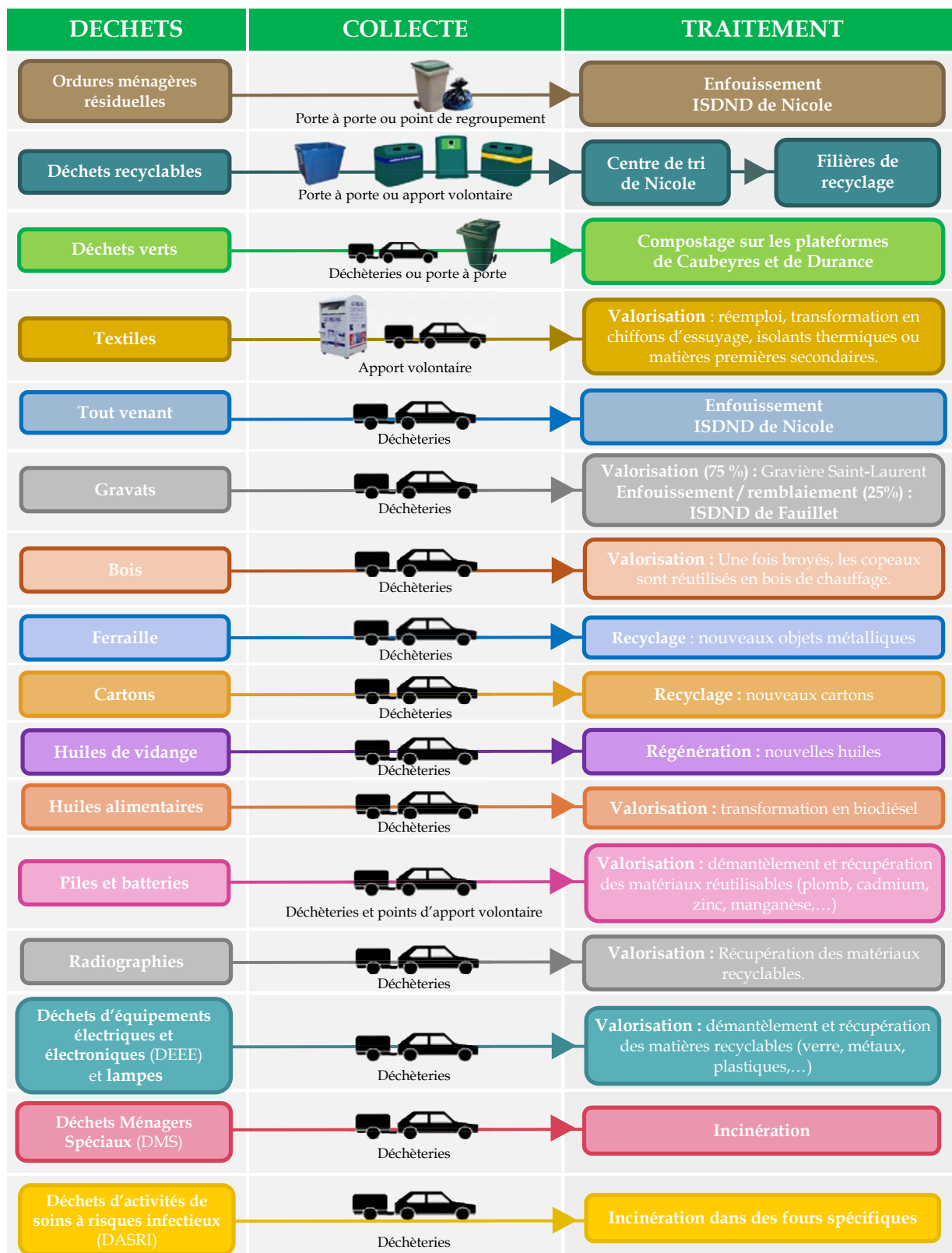


Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

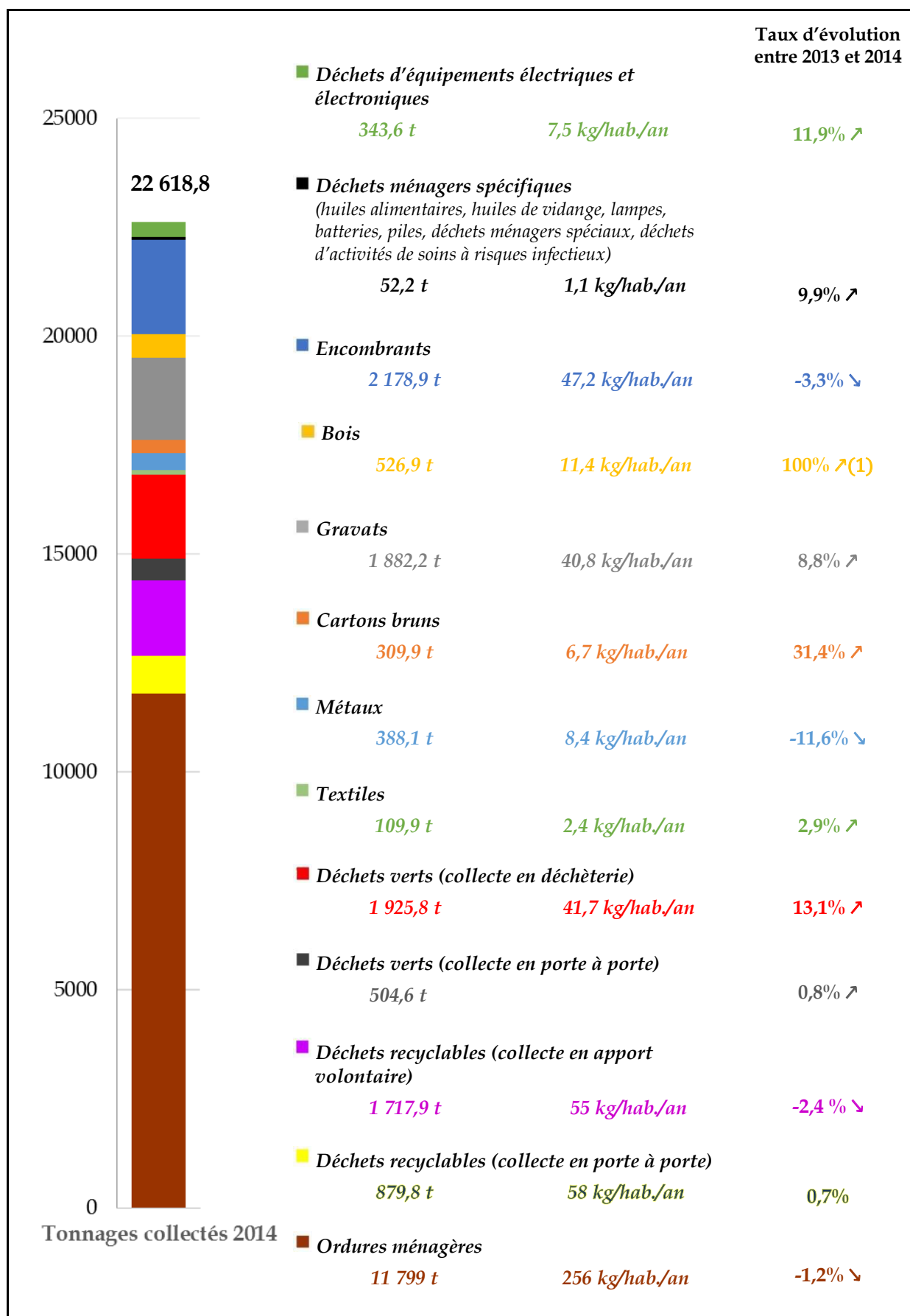


Figure 4 : Bilan 2014 des collectes des déchets ménagers

(1) Cette hausse s'explique par le fait qu'une benne spécifique a été mise en place, début 2014, sur les déchèteries de Nérac et de Port Sainte Marie pour collecter le bois traité.

## 1. La collecte des ordures ménagères

### a) Définition

Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** constituent la **part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers**.

Il s'agit principalement de déchets organiques, d'emballages souillés ou non recyclables, de poussières, de débris de verre ou de vaisselle.



### b) L'organisation de la collecte

Les **Ordures Ménagères Résiduelles** sont collectées **en porte à porte ou en points de regroupement**.

Qu'elle soit en porte à porte ou en points de regroupement, **la collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB** par 6 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, soit **30 tournées par semaine**, généralement, une fois par semaine en zone rurale et deux fois sur les secteurs plus urbanisés.

Les regroupements sont des vecteurs importants de la maîtrise des coûts.

La figure suivante présente les fréquences de collecte des ordures ménagères par commune.

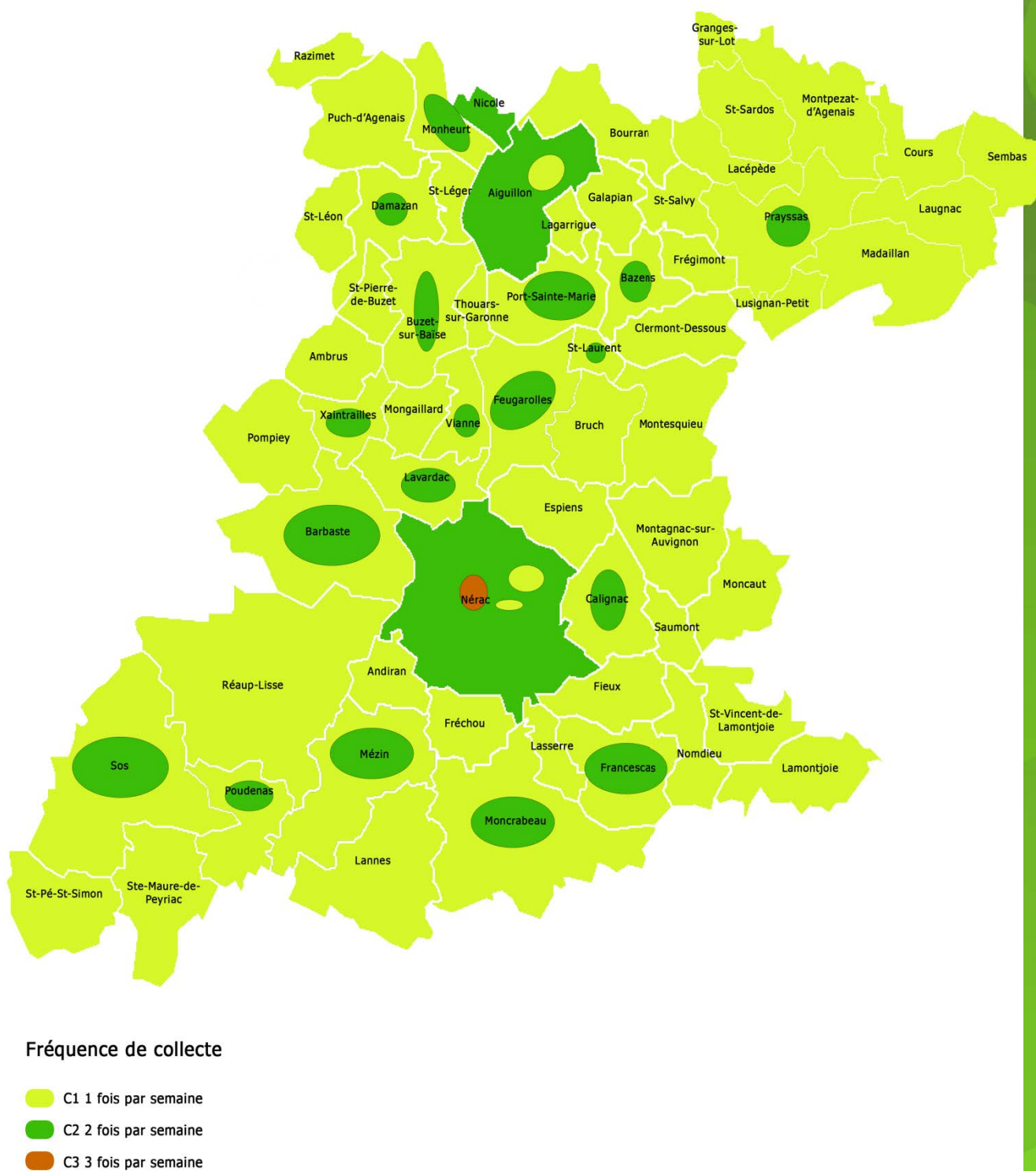


Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant	Fréquence de collecte (hors période estivale)
<b>C.C DU CONFLUENT</b>	13 323	2 676,2	0,2	
AIGUILLON	4 488	786,9	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	107	55,4	0,5	C1
BAZENS	549	149	0,27	C2 Agglo + C1 Epars
BOURRAN	598	151,8	0,25	C1
CLERMONT-DESSOUS	823	156	0,19	C1
DAMAZAN	1 368	258,7	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	279	82,8	0,3	C1
GALAPIAN	343	80,4	0,23	C1
LAGARRIGUE	290	76,5	0,26	C1
MONHEURT	226	85	0,37	C2 Agglo + C1 Epars
NICOLE	294	79,2	0,27	C2
PORT-SAINTE-MARIE	2 020	317,1	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
PUCH-D'AGENAIS	726	94,1	0,13	C1
RAZIMET	263	78,2	0,3	C1
SAINT-LEGER	169	41,8	0,25	C1
SAINT-LEON	313	77,8	0,25	C1
SAINT-SALVY	177	63,7	0,36	C1
SAINT-PIERRE DE BUZET	290	41,8	0,15	C1
<b>C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET</b>	5 684	614,5	0,11	
ANDIRAN	227	22,1	0,1	C1
CALIGNAC	513	74	0,15	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	399	34,4	0,09	C1
FIEUX	346	33,6	0,1	C1
FRANCESCAS	709	83,1	0,1	C2 Agglo + C1 Epars
FRECHOU	212	35,8	0,17	C1
LAMONTJOIE	508	56,1	0,11	C1
MONCAUT	591	25,3	0,04	C1
MONCRABEAU	826	110	0,13	C2 Agglo + C1 Epars
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	614	53	0,09	C1
NOMDIEU	233	32,2	0,14	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	259	32,9	0,13	C1
SAUMONT	247	22	0,09	C1
<b>C.C DU MEZINAIS</b>	4 110	738,85	0,18	
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	414	46,8	0,1	C1
MEZIN	1 538	250,3	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
POUDENAS	249	74,3	0,3	C2 Agglo + C1 Epars
REAUP-LISSE	608	130	0,21	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	346	51,6	0,15	C1
SAINT-PE-SAINT-SIMON	224	31,25	0,14	C1
SOS - GUEYZE - MEYLAN	731	154,6	0,21	C2 Agglo + C1 Epars



	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant	Fréquence de collecte (hors période estivale)
<b>C.C DU CANTON DE PRAYSSAS</b>	4 842	861,3	0,18	
COURS	207	29,2	0,14	C1
GRANGES-SUR-LOT	591	97,2	0,16	C1
LACEPEDE	304	74,1	0,24	C1
LAUGNAC	639	132,8	0,21	C1
LUSIGNAN-PETIT	376	92,3	0,24	C1
MADAILLAN	630	150,6	0,24	C1
MONTPEZAT	634	47,6	0,08	C1
PRAYSSAS	991	130,8	0,13	C2 Agglo + C1 Epars
SAINT SARDOS	332	81,4	0,24	C1
SEMBAS	138	25,3	0,18	C1
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>	18 140	3 281,8	0,18	
BARBASTE	1 581	268,5	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	787	124,1	0,16	C1
BUZET-SUR-BAISE	1 326	195,3	0,15	C2 Agglo + C1 Epars
FEUGAROLLES	939	130,8	0,14	C2 Agglo + C1 Epars
LASSERRE	78	13,9	0,18	C1
LAVARDAC	2 309	460,5	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
MONGAILLARD	190	27,3	0,14	C1
MONTESQUIEU	784	193,7	0,25	C1
NERAC	7 657	1 382,1	0,18	C3 Grand Nérac + C2 Agglo + C1 Epars
POMPIEY	234	44,1	0,2	C1
SAINT-LAURENT	505	85,3	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
THOUARS-SUR-GARONNE	216	43,2	0,2	C1
VIANNE	1 119	236,1	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
XAINTRAILLES	415	77	0,18	C2 Agglo + C1 Epars

Tableau 5 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB

### c) Les tonnages collectés

La quantité des ordures ménagères résiduelles collectées en 2014 est de 11 799 tonnes (contre 11 939 en 2013), soit une performance de 256 kg /hab./an.

Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés 2014	Taux de variation 2014 / 2013 (%)	Ratio de collecte SMICTOM LGB (enkg/hab/an)	Ratio de collecte Départemental <sup>(1)</sup> (enkg/hab/an)	Ratio de collecte Régional <sup>(1)</sup> (enkg/hab/an)	Ratio de collecte National <sup>(2)</sup> (en kg/hab/an)
46 099	11 799	-1,2%	256	262	258	288

(1) Source SINOE - Enquête collecte - Données régionales et départementales sur la collecte des déchets ménagers et assimilés - Année de référence 2013

(2) Source ADEME - La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2011

Tableau 6 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte

L'année 2014 confirme la **diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles**.

Le ratio par habitant et par an, évolue de 264 kg en 2011 à 256 kg en 2014, soit une **réduction de 8 kg/hab./an en 3 ans**.



**Graphique 2 : Evolution du tonnage et des performances de collecte des ordures ménagères**

#### **d) Le traitement**

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole** (lieu-dit « Couillit »), site géré par ValOrizon.

##### ***Principe de fonctionnement***

Les ordures ménagères résiduelles sont stockées dans des alvéoles isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

Les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et se sont chargées de différents polluants) sont récupérés en fond d'alvéole par des drains.

Des pompes haute pression refoulent ces lixiviats vers un bassin de décantation de 4 480 m<sup>3</sup>. Ils sont ensuite traités sur site par une station biologique couplée à de la microfiltration avant leur rejet en milieu naturel.

Les biogaz (gaz généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques) sont aspirés dans des puits verticaux et dirigés vers une unité de valorisation. Mise en service par le SMICTOM LGB (ancien exploitant de l'ISDND), elle permet de produire de l'électricité à partir du biogaz par l'intermédiaire de 3 micro-turbines.

## 2. La collecte sélective multi-matériaux

### a) Définition

Les déchets recyclables sont ceux qui, une fois triés, vont servir à la fabrication d'objets.



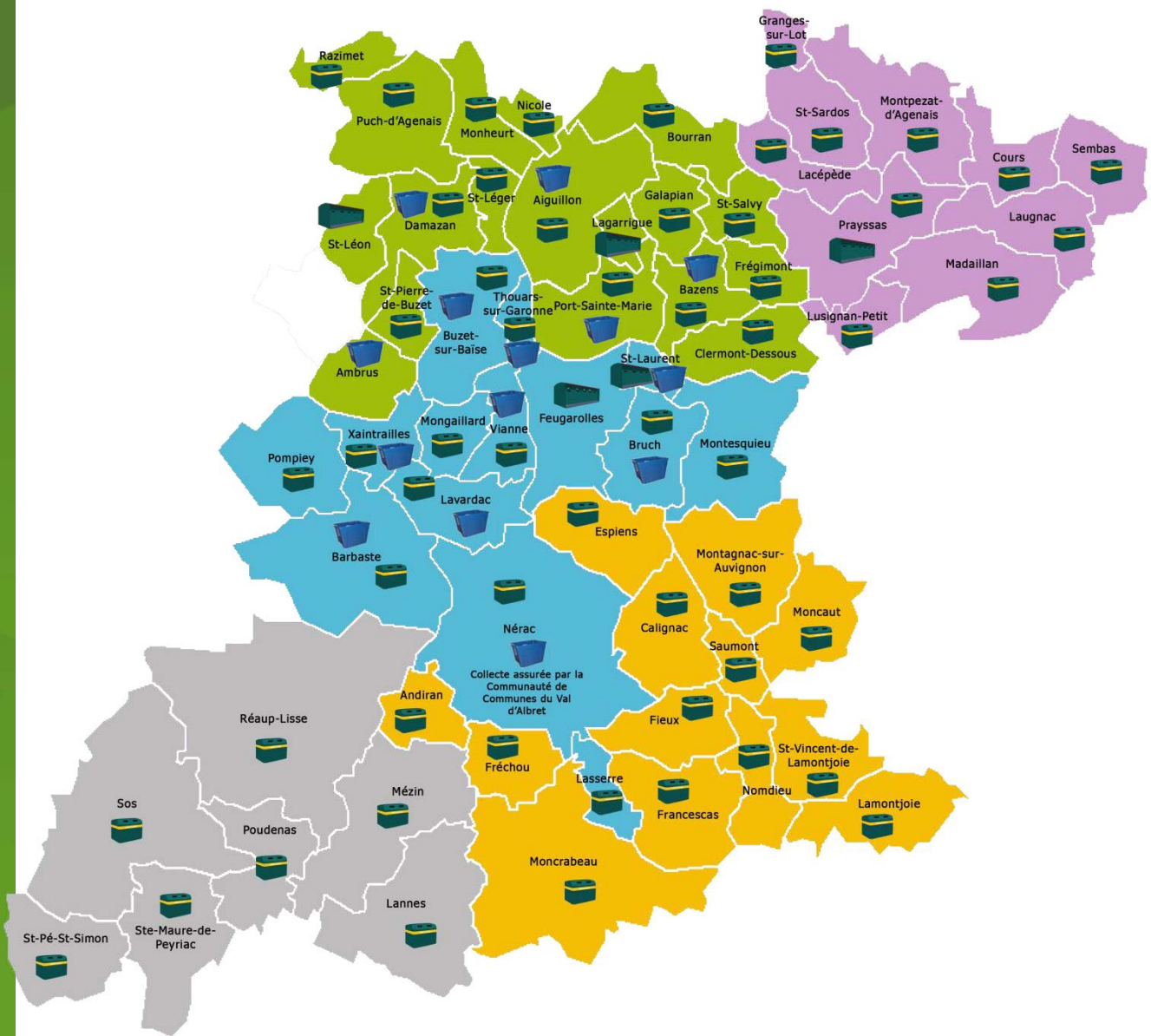
Ils se classent en 6 grandes catégories :

- Les emballages métalliques : boîtes de conserve, aérosols, bidons et barquettes métalliques ;
- Les emballages en verre : bouteilles, bocaux et pots ;
- Les bouteilles et les flacons en plastique y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise et de ketchup ;
- Les boîtes en carton ;
- Les briques alimentaires ;
- Les Journaux/Magazines, les prospectus et les papiers.

### b) L'organisation de la collecte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte et en apport volontaire.

La figure ci-après présente, pour chaque commune, le mode de collecte des déchets recyclables.



### Collectivités adhérentes

- Communauté de Communes du Confluent - 13 323 hab.
- Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 684 hab.
- Communauté de Communes du Mézinais - 4 110 hab.
- Communauté de Communes du Canton de Prayssas - 4 842 hab.
- Communauté de Communes du Val d'Albret - 18 140 hab.

- Collecte en Porte à Porte
- Collecte en apport volontaire : Point tri
- Collecte en apport volontaire : Trisaco

Figure 6 : Organisation de la collecte sélective

## ✚ La collecte en porte à porte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte (à proximité immédiate du domicile) dans des « bacs bleus » de 65 litres ;



La collecte sélective s'effectue en régie à l'aide de bennes multi-compartmentées sur lesquelles l'agent de collecte trie les déchets recyclables dans les quatre compartiments :

- Les papiers ;
- Les cartons ;
- Le verre ;
- Les emballages en métal et en plastique et les briques alimentaires.

### ▪ Fréquences et jours de collecte

La collecte des déchets recyclables en porte à porte s'effectue 1 fois par semaine sauf sur la commune d'Ambrus, commune rurale, où elle est bi-mensuelle.

CC DU CONFLUENT	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AIGUILLON <i>Centre, Le Beylan, Pélagat, Le Roc, La Lisse et Treilles</i> <i>Route de Ventamil</i> <i>Epars</i>						C1
						C1
						C1
AMBRUS	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi du mois					C0,5
BAZENS						C1
DAMAZAN						C1
PORT-SAINTE-MARIE						C1
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>						
BARBASTE						C1
BRUCH						C1
BUZET SUR BAÏSE						C1
LAVARDAC <i>Côté Vianne (D108,D642)</i> <i>Centre</i> <i>Côté Barbaste (Route de Nérac, D408et D655)</i>						C1
						C1
						C1
SAINT LAURENT						
THOUARS SUR GARONNE						C1
VIANNE						C1
XAINTRAILLES						C1

Tableau 7 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte



▪ Tonnages collectés

Périodes	Communes	Papier	Cartonnets	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	14,2	11,5	8,2	18,0	51,9
	BARBASTE	5,8	3,6	3,0	6,6	19,1
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	6,4	4,7	3,9	6,8	21,7
	LAVARDAC	6,8	3,1	3,6	6,1	19,6
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	25,2	14,1	9,9	23,7	72,9
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	5,2	5,0	3,1	7,4	20,6
	VIANNE - BAZENS	4,5	4,0	3,5	6,3	18,3
<b>Total 1<sup>er</sup> trimestre</b>		<b>68,2</b>	<b>46</b>	<b>35,2</b>	<b>74,8</b>	<b>224,1</b>
2 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	12,4	8,8	8,3	15,7	45,2
	BARBASTE	6,5	3,8	4,9	7,5	22,7
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	7,7	3,2	4,5	7,1	22,6
	LAVARDAC	5,9	2,6	4,7	5,2	18,4
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	25,4	10,8	10,5	24,8	71,5
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	5,4	2,7	3,9	6,9	18,8
	VIANNE - BAZENS	4,6	2,1	3,6	6,8	17,1
<b>Total 2<sup>ème</sup> trimestre</b>		<b>67,9</b>	<b>34,0</b>	<b>40,4</b>	<b>74</b>	<b>216,3</b>
3 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	12,4	7,3	9,1	18,9	47,6
	BARBASTE	4,8	3,1	4,5	8,8	21,2
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	5,3	2,9	3,8	8,6	20,7
	LAVARDAC	5,6	3,3	4,2	6,3	19,4
	NERAC - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	22,1	11,6	9,4	28,3	71,4
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	4,7	2,8	3,3	7,7	18,4
	VIANNE - BAZENS	5,2	3,0	3,6	8,2	19,9
<b>Total 3<sup>ème</sup> trimestre</b>		<b>60,1</b>	<b>33,9</b>	<b>37,9</b>	<b>86,8</b>	<b>218,7</b>
4 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	13,6	7,5	9,5	15,7	46,3
	BARBASTE	5,4	3,3	2,6	6,7	18,0
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	7,1	4,0	3,9	8,1	23,1
	LAVARDAC	8,7	2,9	3,4	6,8	21,9
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	29,4	10,7	10,9	25,9	76,9
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	5,5	2,5	3,6	6,2	17,7
	VIANNE - BAZENS	4,2	2,5	3,9	6,3	16,9
<b>Total 4<sup>ème</sup> trimestre</b>		<b>73,9</b>	<b>33,3</b>	<b>37,8</b>	<b>75,8</b>	<b>220,7</b>
<b>Total année 2014</b>		<b>270</b>	<b>147,2</b>	<b>151,2</b>	<b>311,4</b>	<b>879,8</b>

Tableau 8 : Tonnages des déchets recyclables collectés en porte à porte



Communes	Population desservies	Papier		Cartonnettes		Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
		Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an
Aiguillon	3 141	52,6	17	35	11	35,1	11	68,3	22	191,0	61
Barbaste	1 108	22,5	20	13,8	12	15,1	14	29,6	27	81,0	54
Damazan - Buzet-sur-Baïse	1 616	26,5	16	14,8	9	16,2	10	30,6	19	88,0	73
Lavardac	1 500	27	18	11,9	8	15,9	11	24,4	16	79,1	53
Nérac- Bruch - Thouars Sur Garonne - Xaintrailles - Saint Laurent	5 485	102,1	19	47,2	9	40,7	7	102,7	19	292,7	53
Port -Sainte-Marie -Ambrus	1 292	20,8	16	13	10	13,9	11	28,2	22	75,9	59
Vianne - Bazens	1 002	18,5	18	11,5	11	14,4	14	27,6	28	72,0	72
TOTAL	15 144	270	18	147,2	10	151,2	10	311,4	21	879,8	58

**Tableau 9 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables en porte à porte**

**La quantité des déchets recyclables collectés en porte à porte en 2014 est de 879,8 tonnes** (contre 873,7 tonnes en 2013), soit une performance de 58 kg /hab./an.

#### *La collecte en point d'apport volontaire*

Les déchets triés par les ménages sont déposés dans des lieux spécifiques, situés en des points répartis sur les communes.

**Le nombre et l'emplacement de ces points conditionnent les performances.** La norme préconisée est au minimum 1 point pour 300 habitants pour obtenir des résultats intéressants.

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la collecte des points d'apport volontaire s'effectue en régie sur l'ensemble du territoire.**

- Les points tri

Chaque point comprend au minimum 1 borne pour chacun des trois flux :



- verre ;
- Journaux/Magazines ;
- emballages légers.

**Ils sont vidés majoritairement une fois par semaine à l'aide d'un polybenne équipé de 3 caissons (un pour chaque colonne) et d'un « bras-grue ».**



Les points tri se répartissent comme suit :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT
AIGUILLON	Services Techniques, Rue Georges Sand
BAZENS	Au bourg
BOURRAN	Salle des fêtes Saint Brice
CLERMONT-DESSOUS	Fourtic (Parking en face de l'école) Saint Médard
DAMAZAN	Déchèterie
FREGIMONT	Route de Saint Salvoy
GALAPIAN	Parking du bourg
MONHEURT	Lieu dit La gravière
NICOLE	Parking en face du cimetière
PORT-SAINTE-MARIE	Déchèterie
PUCH-D'AGENAIS	Voie communale 205, Lieu dit Accacias (salle des fêtes)
RAZIMET	Salle des fêtes
SAINT-LEGER	Route du Cimetière
<b>C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET</b>	
ANDIRAN	Au bourg
CALIGNAC	Chemin communal N°5 de Pérouat derrière la mairie
ESPIENS	Au bourg, Place de la tour
FIEUX	Parking du cimetière
FRANCESCAS	Déchèterie Route de Lasserre Boulevard du midi sur le terrain de pétanque
FRECHOU	Au bourg
LAMONTJOIE	Au bourg, Route d'Astaffort
MONCAUT	Rue du jeu de boules
MONCRABEAU	Parking de la salle de sport Bord de Baïse (à côté du pont)
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Au bourg, Rue des promenades
NOMDIEU	Route de Saumont D 294
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	Parking du cimetière, Lieu dit Lasalle
SAUMONT	Au bourg
<b>C.C DU MEZINAIS</b>	
LANNES	Parking du cimetière
MEZIN	Parking du Collège Boulevard du Couloumé Déchèterie ZA de l'Ange
POUDENAS	Au bourg à côté de la salle des fêtes
REAUP-LISSE	Parking de la mairie de Réaup et de Lisse
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	Parking du cimetière
SAINT-PE-SAINTE-SIMON	Lieu-dit les Tarrits, entrée du village
SOS	Lieu-dit Laprade, Rue des Capots Meylan (derrière salle des fêtes)
<b>C.C DU CANTON DE PRAYSSAS</b>	
COURS	Cimetière
GRANGES-SUR-LOT	Salle des fêtes
LACEPEDE	Parking du cimetière
LAUGNAC	Au bourg, place André Pédoussaut
LUSIGNAN-PETIT	Croix de Félix
MADAILLAN	Parking de la mairie
MONTPEZAT	Place de la libération
PRAYSSAS	Déchèterie
SAINT-SARDOS	Au bourg
SEMBAS	Parking du cimetière

C.C DU VAL D'ALBRET	
BARBASTE	Rue Jean Jacques Rousseau (à côté de la caserne des pompiers) Déchèterie ZA de Comblat Lauseignan (Au bourg)
BRUCH	Allée du True (Ateliers municipaux)
BUZET-SUR-BAÏSE	Capitainerie
LASSERRE	En face de la mairie
LAVARDAC	Lieu-dit la tuilerie Route de Vianne
MONGAILLARD	Au bourg
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles
NERAC	Déchèterie Place des courses Cimetière place du Forail Parking Leader Price, route de Lavardac
POMPIEY	Au bourg
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine, terrain de tennis
VIANNE	Chemin du Marcon (complexe sportif) Avenue de la Gare
XAINTRAILLES	Au bout de la Rue Pigeon blanc, route de Buzet

Tableau 10 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB

- Les trisacos



Ce sont des **caissons multi-compartmentés** conçus pour recevoir les emballages recyclables en verre, en papier, en carton, en plastique et en métal.

**La collecte des trisacos est réalisée toutes les semaines.**

Les trisacos sont répartis dans les communes suivantes :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT
LAGARRIGUE	Parking Salle des fêtes
SAINT-LEON	A côté de la mairie
<b>C.C DU CANTON DE PRAYSSAS</b>	
PRAYSSAS	Parking des Halles
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>	
FEUGAROLLES	Lieu dit la gare
SAINT-LAURENT	Parking au bord de la Garonne

Tableau 11 : Emplacements des trisacos

- Tonnages collectés

*Points tri zone nord*

	Papier	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	16,1	7,4	24,1	47,6
FEVRIER	17,1	7,4	26,4	50,9
MARS	13,6	7,4	18,6	39,5
AVRIL	17,2	7,6	34,1	58,9
MAI	19,1	6,7	34,3	60
JUIN	16,8	7,6	29,2	53,6
JUILLET	14,3	7	30,9	52,2
AOUT	14,8	9,4	30,1	54,4
SEPTEMBRE	20,3	7,7	27,7	55,7
OCTOBRE	15,4	7,4	25,4	48,3
NOVEMBRE	12,1	8,1	18,2	38,4
DECEMBRE	20,9	8,1	28,1	57,1
<b>TOTAL</b>	<b>197,8</b>	<b>91,9</b>	<b>327</b>	<b>616,6</b>

**Tableau 12 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord**

*Points tri zone sud*

	Papier	Cartons, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	22	13,3	38,5	73,8
FEVRIER	27,9	10,5	31,4	69,8
MARS	23	10,9	44,7	78,6
AVRIL	22,8	12	36,5	71,2
MAI	26,6	12,4	40,3	79,2
JUIN	35,6	14,1	39,5	89,2
JUILLET	32,4	16,9	46,8	96,1
AOUT	26,2	16,2	52,7	95,1
SEPTEMBRE	29,4	11,8	56,4	97,6
OCTOBRE	29,5	11,9	36,6	77,9
NOVEMBRE	31,8	11,1	32,9	75,8
DECEMBRE	32,9	13,2	29,5	75,6
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>154,3</b>	<b>485,6</b>	<b>979,9</b>

**Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud**

## Trisacos

	Papier	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	3,9	1,7	1,6	7	14,3
FEVRIER	2,1	0,9	1,1	3,8	7,9
MARS	2,8	1,5	1,6	5,9	12
AVRIL	3,7	1,2	1,5	5,7	12,1
MAI	4,4	1	1,6	5,5	12,4
JUIN	3,8	1,9	1,3	4,4	11,4
JUILLET	3	1,2	2,2	5,4	11,8
AOUT	0,9	0,5	0,4	2,3	4,1
SEPTEMBRE	3,4	0,9	1,5	6,5	12,3
OCTOBRE	2,3	1,2	1,4	4,3	9,1
NOVEMBRE	2,8	0,9	0,9	3,3	7,8
DECEMBRE	1,4	0,8	1	3	6,3
<b>TOTAL</b>	<b>34,5</b>	<b>13,7</b>	<b>16</b>	<b>57,1</b>	<b>121,4</b>

Tableau 14 : Tonnages des déchets recyclables collectés dans les trisacos

La quantité des déchets recyclables collectés en apport volontaire en 2014 est de 1717,9 tonnes (contre 1758,7 tonnes en 2013), soit une performance de 55 kg/hab./an.

Population desservies	Papier		Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an
30 955	572,3	18	275,9	9	869,7	28	1 717,9	55

Tableau 15 : Tonnages et performances de collecte des déchets recyclables en apport volontaire

### c) Le centre de tri

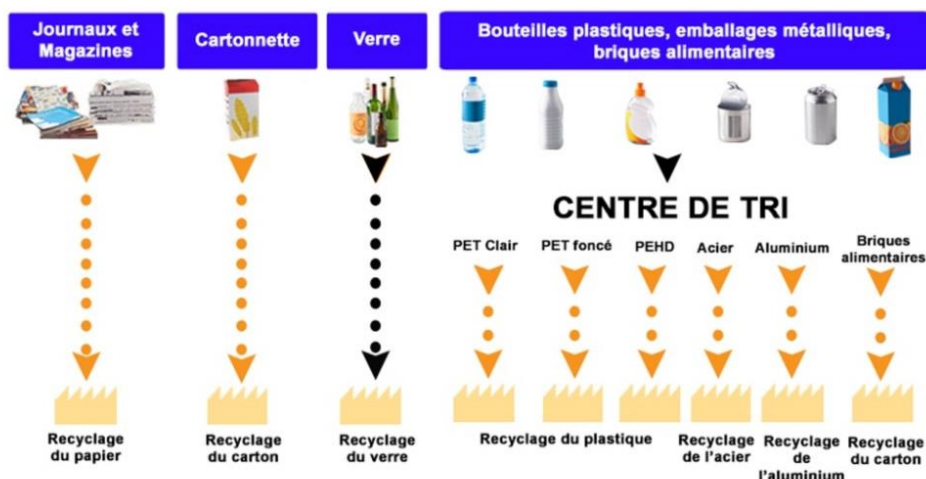
- Circuit des déchets recyclables

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri de Nicole, géré par la SEML du Confluent.

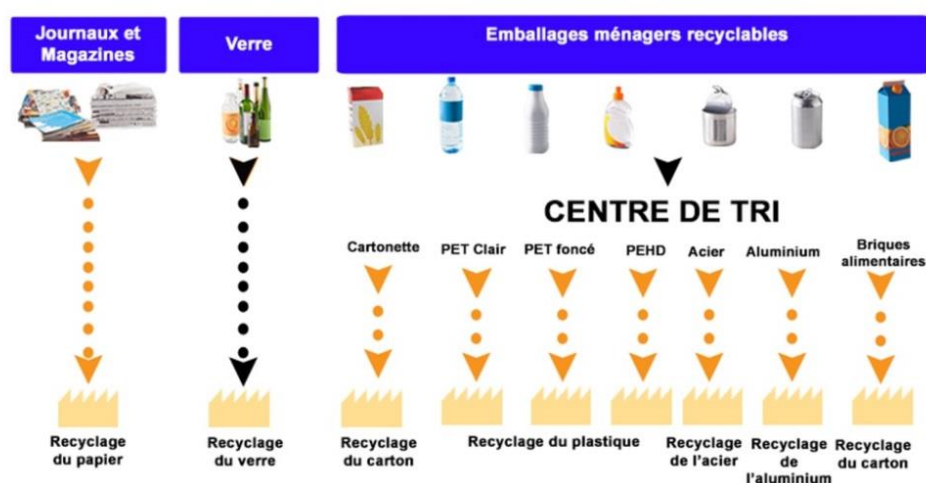
Le devenir des déchets recyclables diffère suivant le type de la collecte sélective.

La figure ci-dessous récapitule le circuit des déchets recyclables selon le type de collecte.

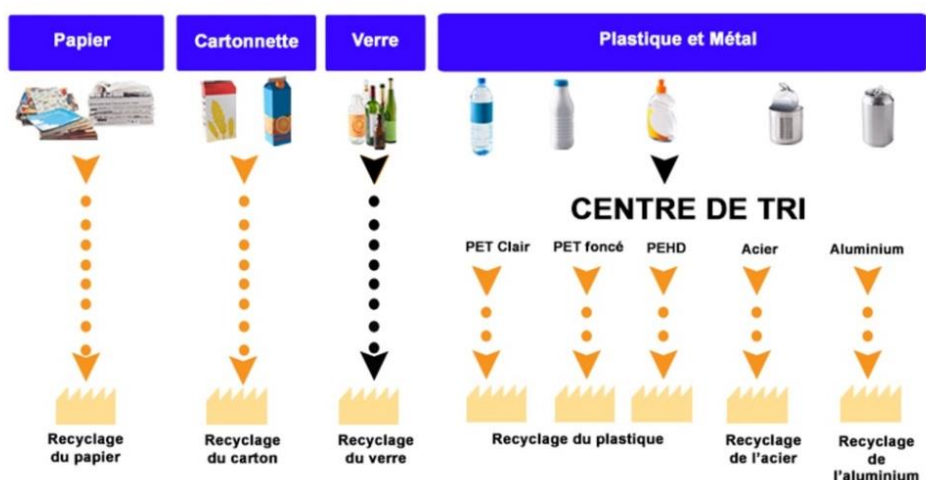
● Collecte sélective en porte à porte



● Apport volontaire : les points tris



● Apport volontaire : les trisacos



**Légende :**

- Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
- Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leur usine de recyclage.
- Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 7 : Synoptique du tri des déchets recyclables



Tonnage des déchets recyclables entrant au centre de tri	Tonnage des déchets recyclés après passage au centre de tri	Stock des déchets recyclables au centre de tri (déc 2014) (1)	Tonnages des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclés (sans tri au centre de tri, inclus les cartons collectés en déchèterie)	Total tonnage des déchets recyclés	Taux de refus global
455,3	345,1	32,5	108,9	24%	2 407,9	2 753	4%

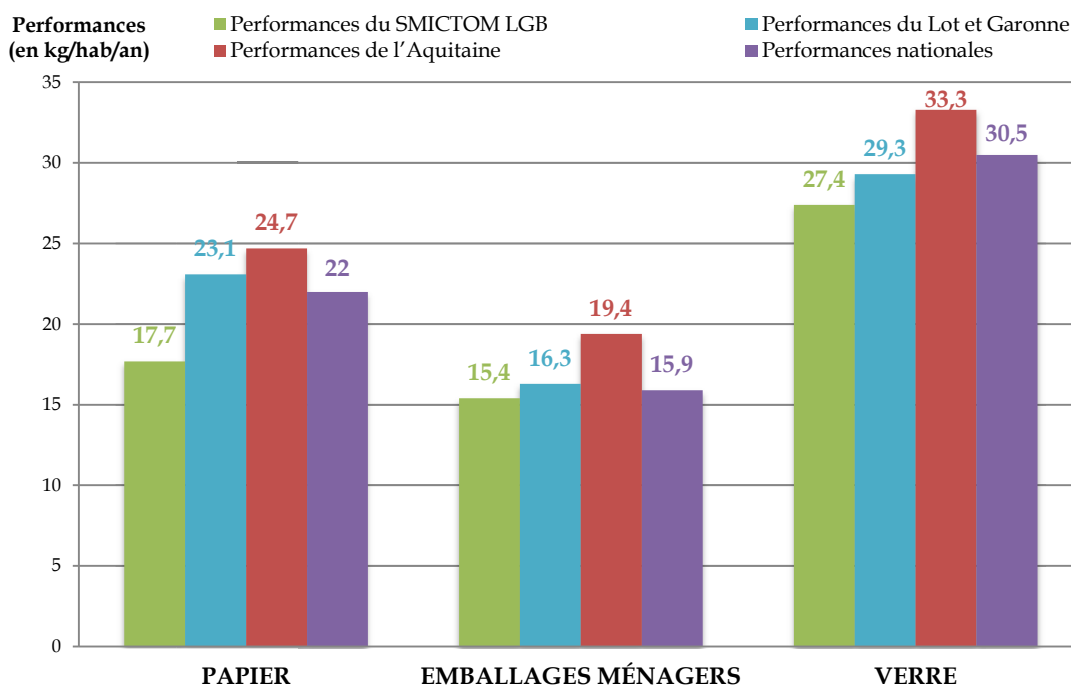
(1) Stocks conditionnés en attente d'être envoyés en usine de recyclage

**Tableau 16 : Bilan sur le tri et la collecte sélective multimatériaux**

▪ Performance de tri

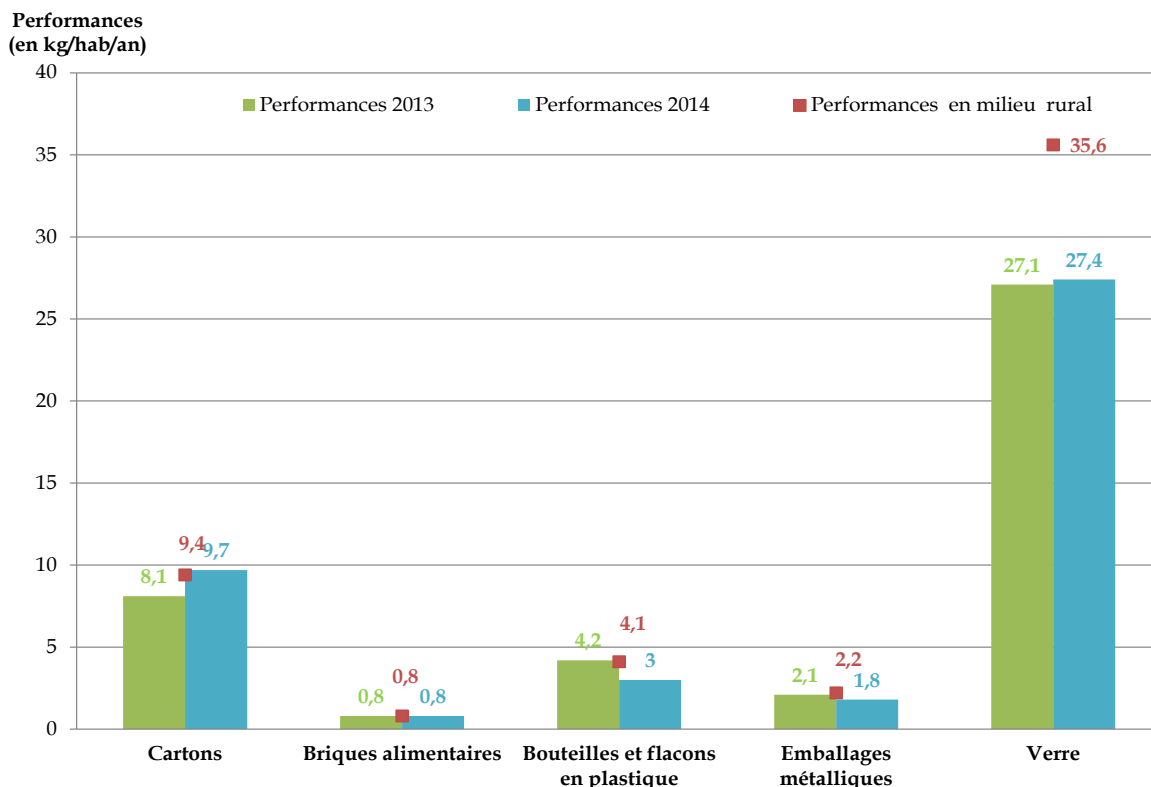
	2013			2014		
	Tonnages	Population	Performances (kg/hab/an)	Tonnages	Population	Performances (kg/hab/an)
<b>PAPIER</b>	916,4	46 383	19,7	814	46 099	17,7
<b>EMBALLAGES MENAGERS</b>	706,4	46 383	15,2	708,1	46 099	15,4
<b>Cartons</b> (cartonnettes + cartons des déchèteries)	374,6	46 383	8,1	448,2	46 099	9,7
<b>Briques alimentaires</b>	38,2	46 383	0,8	35	46 099	0,8
<b>Bouteilles et flacons en plastique</b>	195,1	46 383	4,2	140,3	46 099	3,0
<b>Emballages métalliques</b>	98,5	46 383	2,1	84,6	46 009	1,8
<b>Verre</b>	1 257,9	46 383	27,1	1263,4	46 099	27,4
<b>Total</b>	2880,7	46 383	62,1	2785,5	46 099	60,4

**Tableau 17 : Evolution des tonnages et des performances de tri**



**Graphique 3 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national (Source Eco-emballages et Ecofolio - données 2013)**

Les performances de tri du SMICTOM LGB sont inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales notamment pour le papier et le verre.

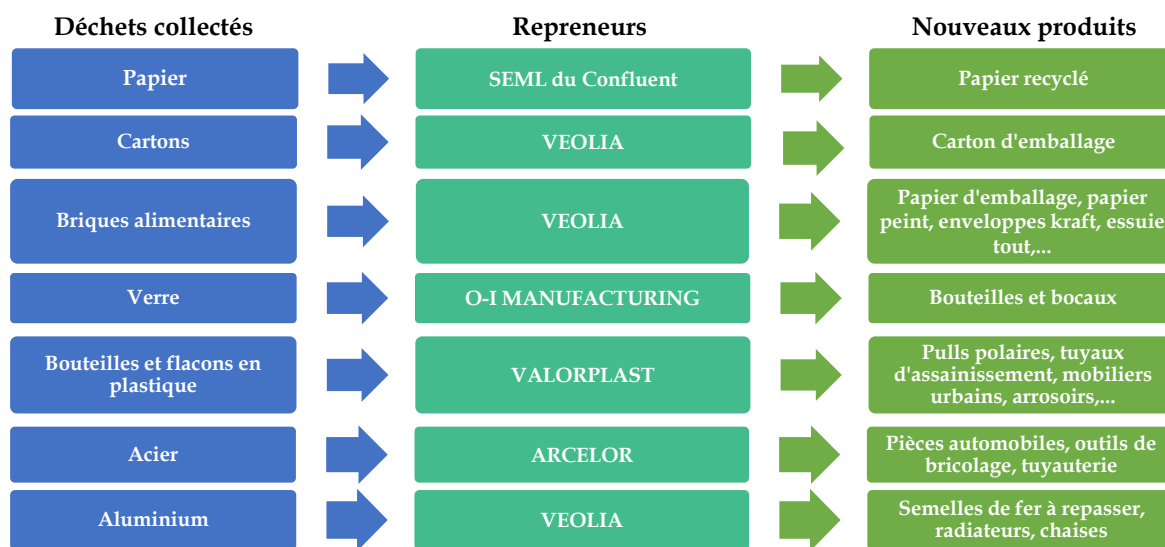


**Graphique 4 : Evolution des performances de tri**

Les performances de tri du SMICTOM LGB sont similaires aux performances moyennes des autres collectivités en milieu rural sauf pour le verre.

Les performances de tri sur les bouteilles et les flacons en plastique ont diminué entre 2013 et 2014.

**Les filières de recyclage**



**Figure 8 : Les filières de recyclage**

## *Les Eco-organismes*

*Le contrat avec Eco-emballages :*

**Eco-emballages est une société agréée par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des emballages ménagers en France.**

A ce titre, elle perçoit des contributions financières des entreprises qui conditionnent, distribuent, importent ou mettent sur le marché des produits emballés destinés à la consommation des ménages, afin d'aider financièrement et techniquement les collectivités compétentes pour la collecte et le recyclage.

**Le SMICTOM LGB a signé pour 6 ans un contrat « barème E » avec cet organisme, encadrant les filières de recyclage du verre, du carton, du plastique, de l'acier et de l'aluminium.**

Ce contrat permet au Syndicat de bénéficier d'un soutien financier sur :

- La collecte sélective, qui tient compte des performances de tri des habitants ;
- Les actions de communication auprès des citoyens pour l'optimisation des collectes sélectives.

*La convention avec Ecofolio :*

**Ecofolio est une société privée agréée par l'Etat pour la collecte des imprimés papiers** distribués gratuitement aux particuliers, quelles que soient leur nature et leur fonction.

Dans ce cadre, Ecofolio perçoit des contributions de ses adhérents pour soutenir financièrement les collectivités engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

**Le SMICTOM LGB a signé une convention avec cet éco-organisme dans le cadre de la collecte sélective des Journaux/Magazines.**

Ainsi Ecofolio, sur justificatif de recyclage des repreneurs, apporte au SMICTOM LGB un soutien financier pour le tri et le recyclage des déchets.

### 3. La collecte des déchets verts

#### a) Définition

Les **déchets verts** sont des **résidus d'origine végétale** issus de l'**activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse.



#### b) L'organisation de la collecte



Elle est assurée en porte à porte en zone pavillonnaire sur les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port Sainte Marie et Vienne. Elle s'effectue en régie.

Les déchets verts sont collectés **uniquement** dans des bacs de 240 litres spécifiques.

#### c) Les fréquences et les jours de collecte

Les collectes des déchets verts en porte à porte ont été effectuées dans les conditions suivantes :

- 1 collecte mensuelle en janvier, février et décembre ;
- 2 collectes par mois le reste de l'année.

Les jours de collecte ont été les suivants :

		Jours de collecte				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>CC DU CONFLUENT</b>						
AIGUILLON						
PORT-SAINTE-MARIE						
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>						
BARBASTE						
LAVARDAC						
NERAC	Secteur 1					
	Secteur 2					
VIANNE						

Tableau 18 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte

Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux Communautés de Communes et aux communes concernées et mis en accès sur le site internet du Syndicat.

#### d) Les tonnages collectés

En 2014, 504 tonnes de déchets verts ont été collectées (500 tonnes en 2013).

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
AIGUILLON - PORT SAINTE MARIE	2,3	2,8	8	11,5	10,3	8,3	15	10,6	4,2	6,3	7,3	4,7	91,3
VIANNE - BARBASTE - NERAC-LAVARDAC	10,4	10,2	37	33,5	45,9	36	49,3	58,6	42	41,2	31,5	17,6	413,3
TOTAL	12,7	13	45	45	56,2	44,3	64,3	69,2	46,2	47,5	38,8	22,3	504,6

Tableau 19 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte

#### e) Le traitement

Les déchets verts collectés en porte à porte sont acheminés vers des filières de compostage.

Pour le secteur nord, ils sont traités sur la plateforme de compostage de Caubeyres gérée par les jardins d'Aquitaine tandis que pour le secteur sud, ils sont traités sur la plateforme de Durance, exploitée par SEDE Environnement.

## 4. La collecte des textiles, linges et chaussures

### a) Définition

Cette collecte concerne tous les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC).



Afin de préserver la qualité des dons et leur assurer une seconde vie, les vêtements et le linge de maison doivent être propres et secs, même s'ils sont usés et les chaussures doivent être attachées par paire. Le tout doit être placé dans des sacs fermés de 50 litres maximum.

## b) L'organisation de la collecte



**Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes.**

Cette collecte a débuté par l'installation des premières bornes dans les déchèteries, puis s'est rapidement étendue à l'ensemble du territoire.

A cet effet, deux conventions ont été signées. Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » et l'autre avec l'éco-organisme « Eco TLC ».

« Le Relais » assure **gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri** (hebdomadaire ou selon le remplissage).

L'éco-organisme « Eco TLC » est quant à lui, agréé par les pouvoirs publics pour percevoir des éco contributions versées par les metteurs en marché afin de gérer les produits en fin de vie.

Ces sommes sont utilisées pour :

- Dresser un état des activités de récupération et de valorisation des TLC ;
- Soutenir financièrement les opérateurs de tri industriel ;
- Encourager le développement de produits éco-conçus ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs actions de communication.

## c) Les tonnages collectés

**En 2014, 109,9 tonnes de textiles ont été collectés** (dont 24,4 tonnes en déchèterie) contre 106,8 tonnes en 2013, soit une performance de 2,4 kg/hab./an.

Elles se répartissent de la manière suivante :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2013	Tonnages collectés 2014	Taux d'évolution entre 2013 et 2014
AIGUILLON	<i>Services techniques – Rue Georges Sand Parking Intermarché</i>	18/04/2012	2,5	2,6	+4%
		07/03/2012	7,2	7,2	0%
BOURRAN	<i>Salle des fêtes</i>	20/04/2012	3,2	3	-6,3%
DAMAZAN	<i>Déchèterie</i>	10/01/2012	3,6	3,3	-8,3%
PORT-SAINTE-MARIE	<i>Parking Intermarché Déchèterie</i>	05/04/2012	5,5	5,4	-1,8%
		10/01/2012	3,7	3,9	+5,4%
RAZIMET	<i>Salle des fêtes</i>	15/05/2012	1,8	2,5	+38,9%
SAINT PIERRE DE BUZET	<i>Salle des fêtes</i>	09/05/2012	0,7	0,6	-14,3%



C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2013	Tonnages collectés 2014	Taux d'évolution entre 2013 et 2014
ANDIRAN	Au bourg	05/04/2012	1,3	1,3	0%
CALIGNAC	Parking mairie	05/07/2012	1,6	1,9	+18,7%
FIEUX	Parking du cimetière	05/04/2012	0,8	1,2	+50%
FRANCESSAS	Déchèterie	06/01/2012	1,7	1,3	-23,5%
FRECHOU	Au bourg	05/04/2012	1	0,9	-10%
LAMONTJOIE	Au bourg	05/04/2012	2,7	2	-26%
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan	21/11/2012	1,6	1,8	+12,5%
MONCRABEAU	Parking Salle des sports	05/04/2012	1,1	1,2	+9,1%
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Rue des promenades	21/11/2012	2	1,9	-5%
NOMDIEU	Lieu-dit Castera	05/04/2012	0,8	1,4	+75%
SAUMONT	Au bourg	11/05/2012	1,3	1,4	+7,7%
C.C DU MEZINAIS	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2013	Tonnages collectés 2014	Taux d'évolution entre 2013 et 2014
MEZIN	Parking collège Déchèterie	05/04/2012	3,7	4,6	+24,3%
		10/01/2012	2,1	1,9	-9,5%
SOS	Rue des Capots	05/04/2012	2,2	1,6	-27,3%
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2013	Tonnages collectés 2014	Taux d'évolution entre 2013 et 2014
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut	20/04/2012	2,7	3	+11,1%
MADAILLAN	Parking de la mairie	19/04/2012	1,5	1,4	-6,7%
MONTPEZAT	Place de la libération	20/04/2012	2,5	2	-20%
PRAYSSAS	Déchèterie	10/01/2012	3,4	2,6	-23,5%
SAINT-SARDOS	Au bourg	10/05/2012	1,1	1	-9,1%
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2013	Tonnages collectés 2014	Taux d'évolution entre 2013 et 2014
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012	4,3	4,5	+4,7%
		06/01/2012	3,5	3,3	-5,7%
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	2,5	2	-20%
BUZET SUR BAÏSE	Salle des fêtes	05/04/2012	1,5	2,1	+40%
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	3,3	3,8	+15%
LASSERRE	En face de la mairie	05/04/2012	0,4	0,5	+25%
LAVARDAC	Lieu-dit La Prade	05/04/2012	2,9	2,8	-3,6%
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles	11/05/2012	1,9	2,1	+10,5%
NERAC	Place du Foirail Déchèterie Magasin Uni Vert	05/04/2012	8,6	9,3	+8,1%
		06/01/2012	7,1	8,1	+14,1%
		13/01/2013	0,8	1,5	+87,5%
POMPIEY	Parking de la mairie	05/04/2012	0,8	1,2	+50%
SAINT LAURENT	Ecole	05/04/2012	1,5	1,3	-13,3%
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine de tennis	09/05/2012	0,8	0,7	-12,5%
VIANNE	Ecole	05/04/2012	3,2	3,8	18,7%
<b>TOTAL</b>			<b>106,8</b>	<b>109,9</b>	<b>+2,9%</b>

Tableau 20 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

#### d) Le traitement

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.



### 5. La gestion des déchèteries

Les déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés où les habitants du territoire du SMICTOM LGB peuvent déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.

#### a) Un réseau de 7 déchèteries

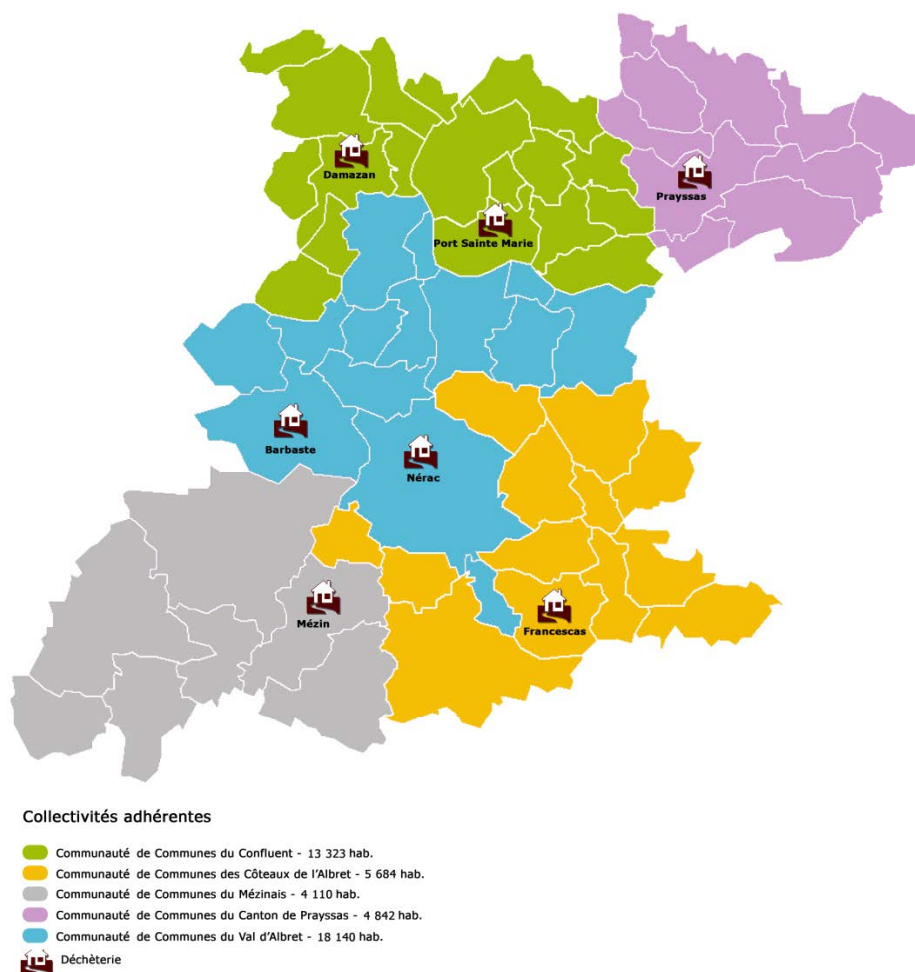


Figure 9 : Le réseau des déchèteries

Elles sont ouvertes aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESCAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT SAINTE MARIE	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Tableau 21 : Horaires d'ouverture des déchèteries

## b) Les déchets acceptés

A DEPOSER DANS LES BENNES	
LES METAUX	Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, récipients vides et non souillés,...
LES CARTONS BRUNS	Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.
LES DECHETS VERTS	Feuilles, tontes de pelouse, tailles de haie, petits élagages, branchages.
LES GRAVATS	Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment, céramiques, vaisselle et pots de fleurs.
LE BOIS NON TRAITE (A)	Bois non traité et non peint : palettes, planches, caisses,...
<b>Nouveauté 2014</b> LE BOIS TRAITE (B)	<u>UNIQUEMENT POUR LES DECHETERIES DE PORT SAINTE MARIE ET NERAC</u> Panneaux de contreplaqués, panneaux agglomérés et mélaminés, bois peints, meubles vernis, peints ou mélaminés,...
LE TOUT-VENANT	Ensemble des déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de recyclage : matelas, polystyrène,.... (hors toxiques)
A DEPOSER DANS LES COLONNES SPECIFIQUES	
LES HUILES DE VIDANGE	Huiles de vidange usagées des véhicules des particuliers.
LES TEXTILES	Vêtements, chaussures liées par paire, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures,...) et linge de maison.
LES LAMPES USAGEES	Tubes fluorescents dits « néons », lampes fluocompactes dites « basse consommation », lampes sodium haute et basse pression, lampes à vapeur de mercure et lampes à LED.
LES HUILES ALIMENTAIRES	Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol,...) utilisées pour les cuissons et les fritures.
A DEPOSER DANS LES BACS SPECIFIQUES	
LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)	<p><u>Dans la palette-box des écrans</u> : téléviseurs, moniteurs,...</p> <p><u>Dans la palette-box des Petits Appareils en Mélange (PAM)</u> :</p> <p>Petit électroménager (aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser,...), Matériels audiovisuels, informatiques et de télécommunication (imprimantes, téléphones,...),</p> <p>Outils de bricolage et de jardinage (perceuses, scies circulaires,...)</p> <p><u>A déposer au sol aux emplacements réservés :</u></p> <p>Gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs,...)</p> <p>Gros électroménager hors froid (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle,...)</p>

A REMETTRE AU GARDIEN	
LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	<b>Produits pâteux</b> : peintures, colles, vernis,... <b>Acides et bases</b> : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, ... <b>Solvants</b> : white spirit, acétone, alcool,... <b>Produits phytosanitaires</b> : Insecticides, fongicides, raticides, désherbants,... <b>Batteries et Piles</b> <b>Radiographies</b>
LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	<b>Pour les particuliers en automédication uniquement</b> <b>Déchets piquants, coupants et tranchants</b> : aiguilles, seringues, scalpels, lames, bandelettes, lancettes,... En cas de transport pour le compte d'autrui, faire une demande spécifique (renseignements auprès du gardien)

Depuis le 21 juillet 2014, une benne spécifique a été installée sur les déchèteries de Barbaste et de Damazan pour collecter la laine de verre des particuliers.

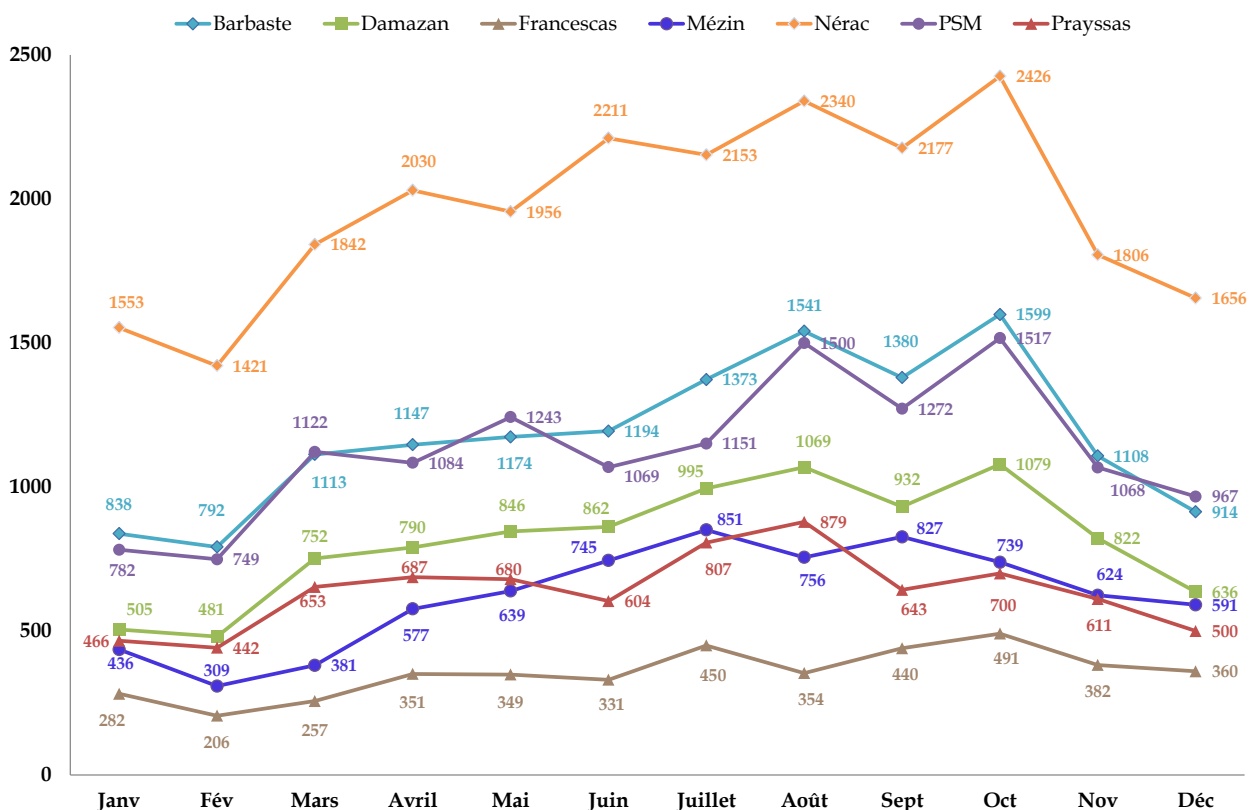
La laine de verre doit obligatoirement être conditionnée en sacs fermés et exempts de toutes autres matières (plâtre, bois, polystyrène).

**Les dépôts ne doivent pas excéder 1 100 litres par semaine.**

Les volumes supérieurs sont acceptés uniquement sur l'ISDND de Fauillet après une demande d'autorisation.

### c) La fréquentation des déchèteries

En 2014, les déchèteries du SMICTOM LGB ont accueilli plus de 80 000 visiteurs, soit environ 6 700 visiteurs par mois répartis de la manière suivante :



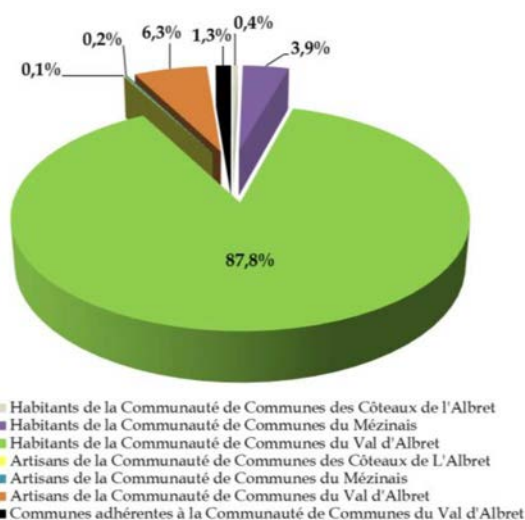
Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2014

	Fréquentation 2013	Fréquentation 2014	Taux d'évolution entre 2013 et 2014
BARBASTE	13 331	14 173	+6,3%
DAMAZAN	8 229	9 769	+18,7%
FRANCESCAS	3 530	4 253	+20,5%
MEZIN	5 808	7 475	+28,7%
NERAC	22 179	23 571	+6,3%
PORT SAINTE MARIE	11 797	13 524	+14,6%
PRAYSSAS	7 770	7 672	-1,3%
TOTAL	72 644	80 437	+10,7%

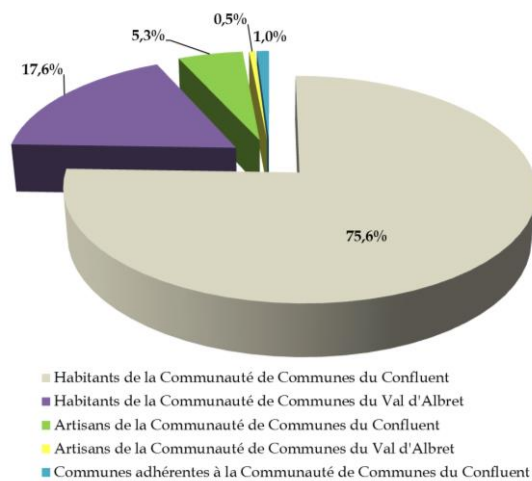
**Tableau 22 : Evolution de la fréquentation des déchèteries entre 2013 et 2014**

Les graphiques suivants apportent des précisions sur la répartition des visites sur chacune des déchèteries.

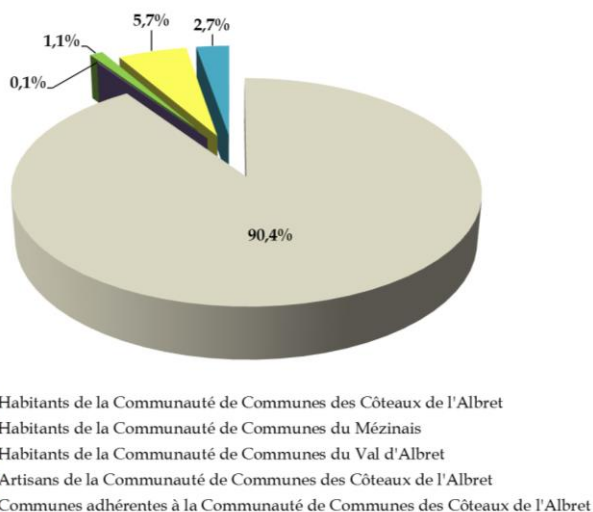
#### DECHETERIE DE BARBASTE



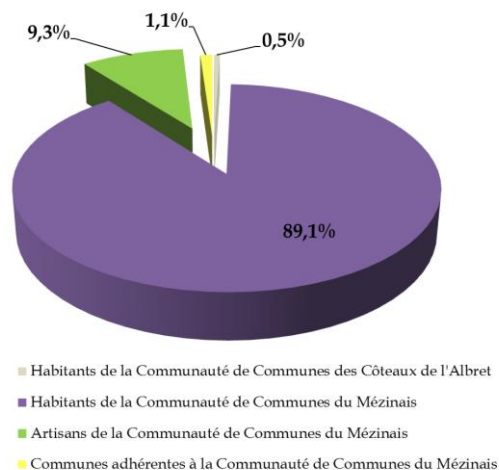
#### DECHETERIE DE DAMAZAN



#### DECHETERIE DE FRANCESCAS

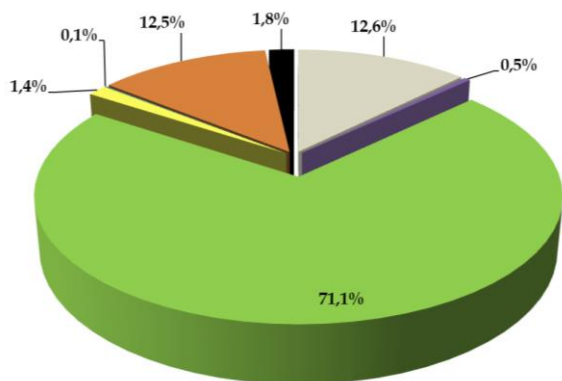


#### DECHETERIE DE MEZIN



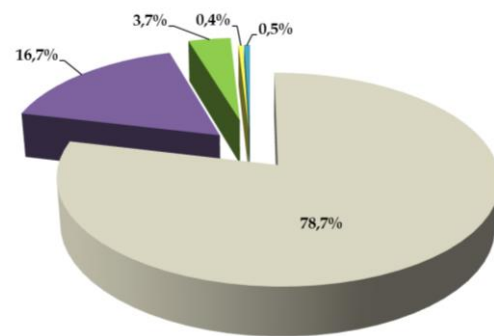


### DECHETERIE DE NERAC



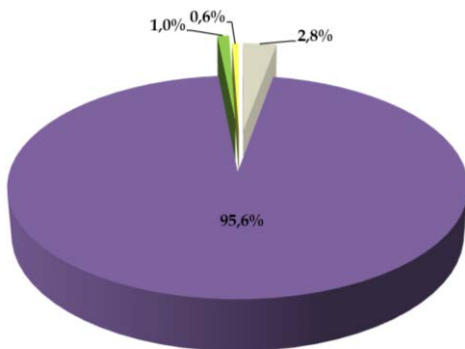
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Mézinais
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Val d'Albret

### DECHETERIE DE PORT SAINTE MARIE



- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Confluent
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Confluent

### DECHETERIE DE PRAYSSAS



- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Canton de Prayssas
- Artisans de la Communauté de Communes du Canton de Prayssas
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Canton de Prayssas

### d) Les tonnages collectés

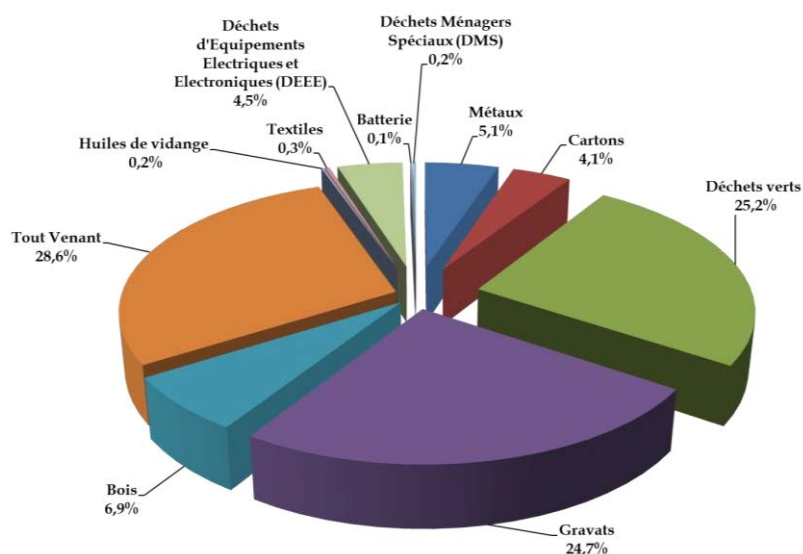
**7 632 tonnes de déchets ont été collectés en déchèterie en 2014, soit une performance de collecte de 165,5 kg/hab./an (contre 153,1 kg/hab./an en 2013). Les performances de collecte ont augmenté de près de 10% entre 2013 et 2014.**

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets collectés en 2014.



	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
METAUX	68,9	39,6	23,5	58,3	83,8	69,8	44,2	388,1
CARTONS	44,1	25,3	17,3	28,6	122,3	56,5	15,8	309,9
DECHETS VERTS	377,8	176,3	104,8	114,1	699,4	295,6	157,8	1 925,8
GRAVATS	428,4	174	87,9	118,3	639,9	291	142,7	1 882,2
BOIS Catégorie A Catégorie B	51,9	30,5	15,4	34,8	235,8 83,8 152	127,7 39,9 87,8	30,8	526,9
TOUT-VENANT	421,8	241,9	118,3	229,2	566,9	359,9	240,9	2 178,9
HUILES DE VIDANGE	2,1	2,5	0,8	2,1	3	2,3	1,8	14,6
HUILES ALIMENTAIRES	0,4	0,4	0	0,1	0,5	0,4	0,4	2,2
TEXTILES	3,3	3,3	1,3	1,9	8,1	3,9	2,6	24,4
LAMPES	0,7							0,7
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	53,8	36,6	24,8	35,1	95	60,7	37,6	343,6
BATTERIES	1,5	1,7	0,4	0,4	1,3	1,6	3	9,9
PILES	0,3	0,2	0,1	0,2	0,5	0,3	0,1	1,7
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	3	2,1	0,7	0,9	4,1	3,9	3	17,7
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,08	0,05	0	0,02	0,07	0,07	0,03	0,32
RADIOGRAPHIES	0	0,03	0,03	0,03	0,03	0,06	0,04	0,2
LAINE DE VERRE	3,2	1,7	0	0	0	0	0	4,9
TOTAL								7 632

Tableau 23 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie



Graphique 6 : Répartition des tonnages collectés par matériaux

	Tonnages collectés 2014	Performance de collecte 2014 (kg/hab./an)	Tonnages collectés en 2013	Performance de collecte 2013 (kg/hab./an)	Taux de variation des performances entre 2013 et 2014
METAUX	388,1	8,4	440	9,5	-11,6%
CARTONS	309,9	6,7	236	5,1	+31,4%
DECHETS VERTS	1 925,8	41,7	1 702,5	36,7	+13,1%
GRAVATS	1 882,2	40,8	1 739	37,5	+8,8%
BOIS	526,9	11,4	265,7	5,7	+100% (1)
TOUT-VENANT	2 178,9	47,2	2 248,6	48,8	-3,3% (2)
HUILES DE VIDANGE	14,6	0,3	15	0,3	0
HUILES ALIMENTAIRES	2,2	0,05	1	0,02	+150% (3)
TEXTILES	24,4	0,5	25,1	0,5	0
LAMPES	0,7	0,02	0,5	0,01	+50%
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	343,6	7,5	312,8	6,7	+11,9%
BATTERIES	9,9	0,2	11,5	0,24	-16,7%
PILES	1,7	0,04	2,2	0,05	-20%
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	17,7	0,4	16,9	0,36	+11,1%
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,32	0,007	0,23	0,005	+40%
RADIOGRAPHIES	0,2	0,004	0,2	0,004	0
LAINES DE VERRE	4,9	0,1	0	0	-
TOTAL	7 632	165,5	7 017,2	151,3	+9,4%

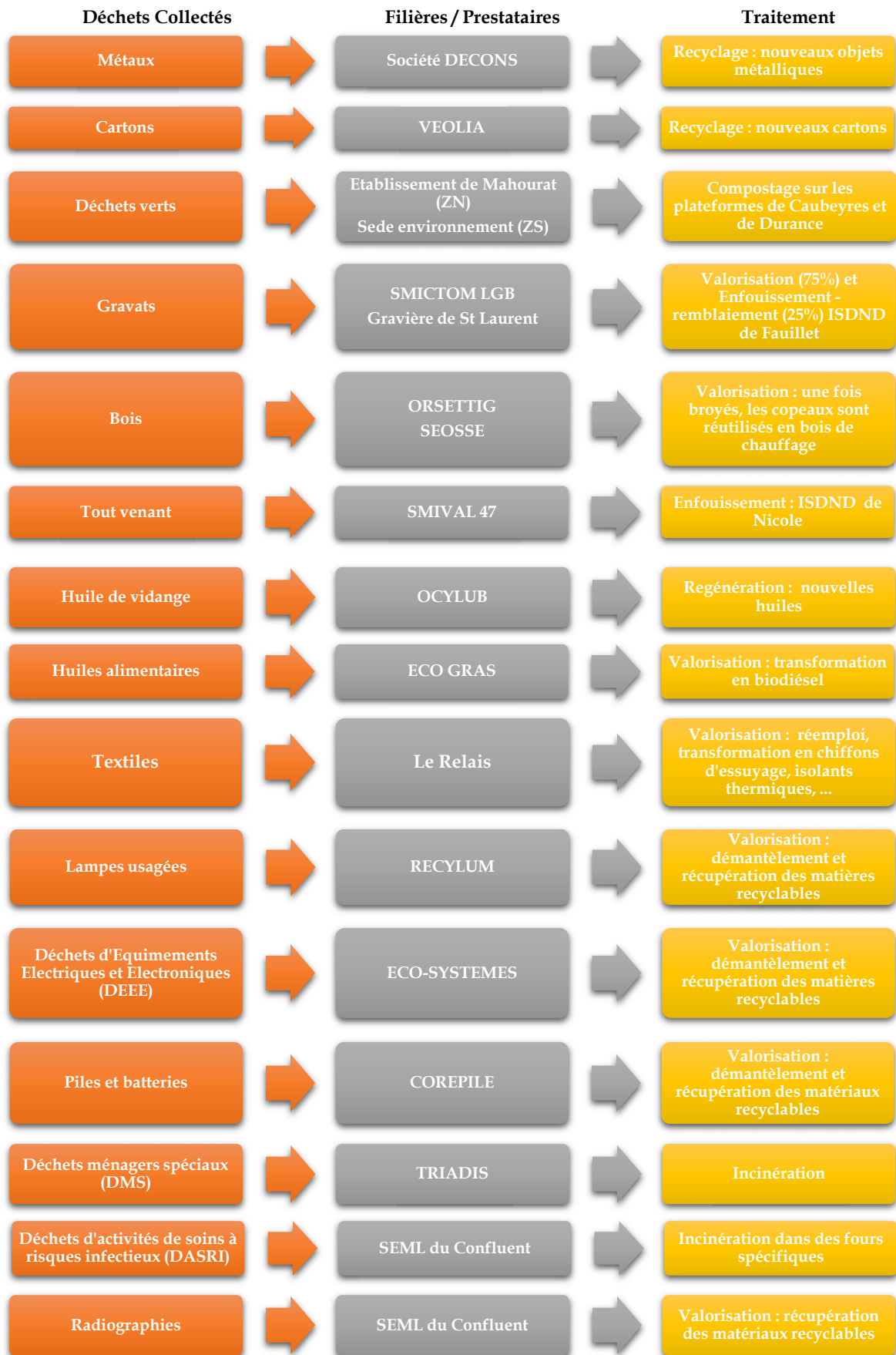
**Tableau 24 : Evolution des tonnages et des performances des déchets collectés en déchèterie**

(1) et (2) : Ces variations s'expliquent par la mise en place d'une benne spécifique destinée à collecter le bois traité (catégorie B) sur les déchèteries de Nérac et de Port-Sainte-Marie. Ceci a permis de détourner 239,8 tonnes du tout-venant. Ainsi, ce bois a pu être valorisé énergétiquement au lieu d'être enfoui.

(3) : Cette hausse s'explique par le fait que la collecte des huiles alimentaires sur les déchèteries a débuté courant 2013.

### e) Le traitement

La figure suivante présente les filières de traitement et de recyclage en fonction du type de déchets collectés sur les déchèteries du Syndicat.



**Légende :**

(ZN) : Zone nord  
(ZS) : Zone sud

**Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie**

## 6. L'exploitation de l'ISDND de Fauillet

### a) Présentation de l'installation

Exploitée en régie par le SMICTOM LGB, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Fauillet est située au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain » et s'étend sur une surface de près de 8 Ha.

L'arrêté préfectoral n°2011325-008 du 21 novembre 2011 encadre l'exploitation de ce site.

### b) Les exigences législatives et environnementales

#### *Protection des sols*

Pour prévenir toute pollution, les alvéoles sont isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

#### *Collecte et traitement des lixiviats*

Un réseau de drains en fond d'alvéoles permet de récupérer les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et les plastiques). Des puits équipés de pompes permettent de capter les eaux en fond d'alvéoles. Elles sont dirigées, ensuite, vers la station d'épuration de Marmande.

#### *Collecte et traitement des Biogaz*

Généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques, les biogaz sont aspirés par le réseau de captage. Des puits verticaux permettent d'aspirer ce gaz et de le diriger vers une torchère où il est brûlé à une température de 1 200°C.

#### *Contrôles semestriels des gaz en sortie de torchère*

L'analyse de la qualité du biogaz capté est assurée par une société agréée par le ministère de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

#### *Surveillance de la nappe phréatique*

Semestriellement, des analyses de la nappe phréatique sont réalisées par le contrôle des eaux issues des piézomètres périphériques au site.

#### *Gestion des eaux de ruissellement*

Les eaux pluviales internes au site sont récupérées dans des bassins. Après contrôle et analyse, elles repartent dans le milieu naturel.

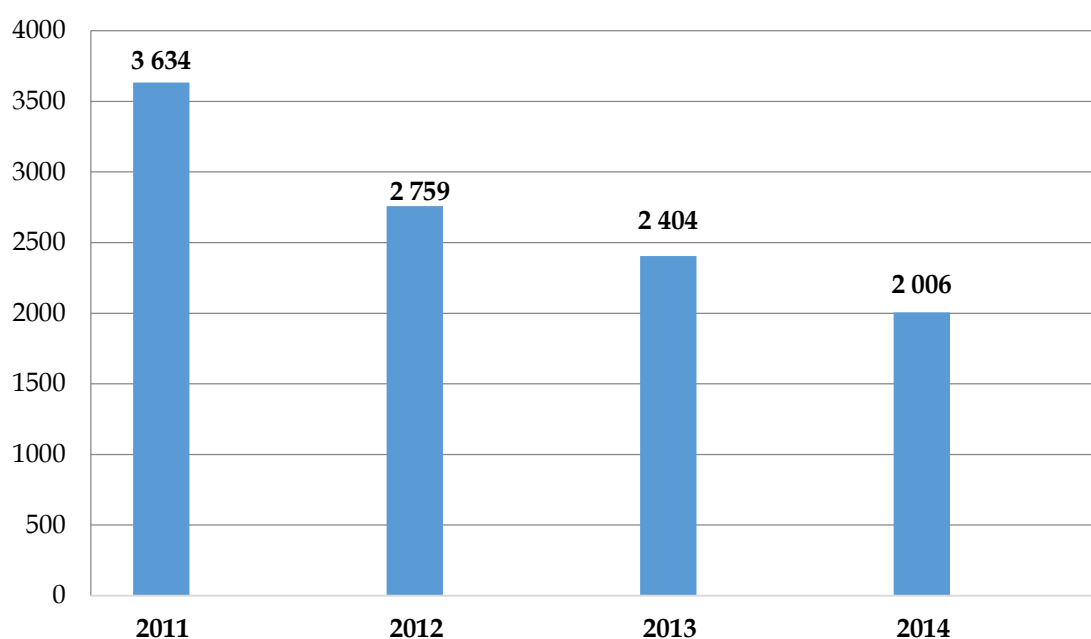
### c) Les tonnages traités

Près de 2 006 tonnes de D.I.B. ont été traités en 2014 (2 404 tonnes en 2013). Soit une diminution de 16,6%. Ces tonnages sont en constante diminution ces quatre dernières années.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets traités en 2014.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
ISDND de Fauillet	189	164,9	145,8	123,5	196,9	146,6	181,9	116,3	131	276,6	197,6	135,9	2 005,9

Tableau 25 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2014



Graphique 7 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012, 2013 et 2014

## 7. Communication et information

Afin de promouvoir et de pérenniser le geste de tri, le SMICTOM LGB mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation auprès des habitants, du jeune public et des élus.

En 2014, le Syndicat a décidé de renforcer l'optimisation du tri des déchets en développant la pratique du compostage individuel sur le territoire et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères à collecter et à traiter.

## a) Les actions de sensibilisation

Le SMICTOM LGB a pour objectif de sensibiliser petits et grands aux enjeux d'une gestion durable des déchets.

### *Information auprès des usagers*

Majoritairement écrite, la communication s'effectue au moyen de communiqués de presse et de supports de communication élaborés par le Syndicat. Cela se traduit notamment par :

- Une communication régulière dans la presse locale : modifications des jours de collectes (jours fériés ou réorganisation des circuits), mise en place de nouvelles collectes ;
- L'accès au site internet régulièrement mis à jour, permettant aux habitants de retrouver les informations sur le tri, la collecte et le traitement des déchets ;
- L'édition annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM LGB ;
- La réalisation et la diffusion de supports d'information rappelant l'ensemble des consignes pratiques relatives à la gestion des déchets ménagers.



**Les calendriers de collecte des déchets verts en porte à porte :  
Communes d'Aiguillon, de Barbaste, de Lavardac, de Nérac,  
de Port Sainte Marie et de Vianne**



**Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)  
Cette plaquette présente les consignes de tri et le  
fonctionnement de la collecte des DEEE en déchèterie.**

Elle est distribuée par les gardiens lors du passage des habitants en déchèterie et par les collectivités au sein de leur bulletin d'information.



### **Les mémos tri**

**Edités en 2010 et 2011, ils rappellent les consignes de tri de la  
collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire.**

Ils sont remis aux usagers lors de la dotation de bacs, de visites en porte à porte et aux scolaires lors des animations.



## Les animations scolaires

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le **SMICTOM LGB réalise des animations au sein des établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires) du territoire syndical.**

Ces animations, conçues en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Lot-et-Garonne (anciennement Inspection Académique), sont gratuites, s'adaptent à l'âge des enfants selon les niveaux des classes et s'intègrent aux projets pédagogiques de la classe.

Une rencontre préalable est réalisée avec les enseignants pour répondre au mieux à leurs attentes et préciser les modalités d'intervention (encadrement, durée, matériels apportés par l'intervenant, locaux mis à disposition dans l'école...).

L'objectif est de permettre aux élèves :

- De découvrir l'univers des déchets ménagers : l'importance du geste de tri, les consignes de tri, le recyclage des emballages, la réduction des déchets, le compostage individuel ;
- De comprendre les enjeux liés à leur gestion.

Un livret décrivant ces animations est envoyé en début d'année scolaire à chaque école. Il est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>

Au cours de l'année 2014, le Syndicat a sensibilisé près de **500 élèves**.

Le tableau suivant présente les interventions réalisées sur le territoire syndical.

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
04/02/2014	Ecole de Lamontjoie	CM1/CM2	48
10/03/2014	Ecole Saint Christophe Nérac	MS/GS/CP	58
13/03/2014	Ecole Saint Christophe Nérac	CE1/CE2	39
18/03/2014	Ecole Saint Christophe Nérac	CE2/CM1/CM2	58
05/05/2014	Ecole de Buzet Sur Baïse	GS/CP/CE1 /CE2	64
22/05/2014	Ecole de Xaintrailles	Classe unique	16
04/06/2014	Ecole de Clermont Dessous	CE1/CE2	24
06/11/2014	Ecole de Frégimont	CM1/CM2	13
18/11/2014	Ecole de Damazan	CE1/CE2	25
01/12/2014	Ecole de Lavardac	CE1	26
02/12/2014	Ecole de Lavardac	CM1	25
03/12/2014	Ecole de Lavardac	CE1/CE2	25
04/12/2014	Ecole de Lavardac	CP/ CM2	50

Tableau 26 : Liste des animations scolaires réalisées en 2014

## Les visites sur sites

Pour compléter les interventions dans les établissements scolaires, le SMICTOM LGB propose des visites sur sites (déchèteries, centre de tri et Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Nicole). Ces visites sont gratuites. Seul le transport vers le site est à la charge de l'école. Néanmoins, dans le cadre de la convention éducative, le Conseil général du Lot-et-Garonne peut subventionner ces frais sous certaines conditions.

**Une centaine d'élèves ont effectué ces visites au cours de l'année 2014.**

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
30/06/2014	Ecole de Clermont Dessous	CE1/CE2	24
10/07/2014	AFEC (organisme de formation professionnelle et d'insertion)	-	12
17/07/2014	Lions club	-	35
14/10/2014	Maison familiale de Barbaste	-	22
18/12/2014	Collège de Mézin	3 <sup>ème</sup>	18

**Tableau 27 : Liste des visites sur sites effectuées en 2014**

### **b) Une démarche complémentaire : La prévention des déchets**

Produire moins de déchets est un objectif prioritaire.

La prévention des déchets agit sur la réduction des quantités produites, notamment par des opérations de communication pour favoriser :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'utilisation du « STOP PUB » sur les boîtes aux lettres,
- la limitation des impressions bureautiques,
- la promotion de l'eau du robinet,
- la réduction du nombre de sacs de caisse,
- le compostage domestique.....

Le compostage est une pratique qui permet de réduire la production de déchets.

Le compostage domestique constitue la manière la plus simple, la plus efficace et la plus économique pour valoriser la fraction organique des déchets ménagers.

Les particuliers peuvent ensuite utiliser cet amendement dans leurs jardins et potagers.

En partenariat avec Val'Orizon, avec les soutiens de l'Ademe et du Conseil Général du Lot-et-Garonne, en association avec les communautés de communes, 150 composteurs ont été distribués chez des usagers volontaires dans le cadre de cette opération, qui se poursuivra en 2015.

### III. SITUATION FINANCIERE

#### I. Les tarifs applicables en 2014

Prestations		Tarifs 2014	
<b>Traitement pour Fauillet (DIB et plastiques)</b>		100,00 € /tonne + TGAP en vigueur	
<b>Déchets Verts</b>	Transport et Traitement Déchets Verts (collectivités non adhérentes et particuliers du territoire)	48,00 €/tonne	
<b>Collectivités adhérentes</b>	Collecte des Ordures ménagères, sélective, lavage des conteneurs	96,00 €/heure	
	Participations coût déchèteries	17,00 €/habitant	
<b>Location caissons compacteurs sous-contrat et caissons ouverts</b>	Compacteur 20 m <sup>3</sup> (neuf)	390,00 €/mois	
	Compacteur 15 m <sup>3</sup> (neuf)	348,00 €/mois	
	Compacteur 8 m <sup>3</sup> (occasion)	220,00 €/mois	
	Compacteur (occasion)	204,00 €/mois	
	Caisson ouvert (sous contrat)	215,00 €/trimestre	
<b>Location caissons ouverts occasionnels</b>	Caisson ouvert 20 m <sup>3</sup>	60 € pour 2 jours 30 € par jour supplémentaire	
	Caisson ouvert 15 m <sup>3</sup> occasion	50 € pour 2 jours 25 € par jour supplémentaire	
<b>Enlèvement et Transport des caissons</b>		<b>Sous-contrat 2014</b>	<b>Occasionnels 2014</b>
<b>Enlèvement et Transport caissons ouverts ou caissons compacteurs</b>	de 0 à 30 km	61,00 €/rotation	65,00 €/rotation
	de 31 à 40 km	87,00 €/rotation	90,00 €/rotation
	de 41 à 60 km	102,00 €/rotation	105,00 €/rotation
	de 61 à 70 km	112,00 €/rotation	115,00 €/rotation
	de 71 à 80 km	117,00 €/rotation	120,00 €/rotation
<b>Prestation de collectes O.M pour établissements privés 2013</b>	Traitement par conteneur de 750 l	<b>Tarifification OM pour établissements privés et Redevance Spéciale 2014/2015</b>	16,00 €
	Collecte et vidage par conteneur 750 l		4,00 €
	Accès à la résidence (5,00/kms) par collecte		6,00 €/km

<b>ISDND DE FAUILLET</b>
<b>TRAITEMENT</b>
100 € /Tonnes + TGAP en vigueur

<b>DECHETS MENAGERS SPECIAUX</b>				
<b>TRAITEMENT</b>				
Nature du déchet	Conditionnement	Code Européen	Prix de Traitement € HT/ Unité	Unité
Peinture, filtre, emballage ... colle, mastics, solvant et liquide bas	Jumbox	200127*	500,00	Tonne
Acides, Bases	Caisse croco	200114*	900,00	Tonne
Phytosanitaires	Caisse croco	200119*	1 700,00	Tonne
Aérosols	Caisse croco	160504*	1 900,00	Tonne
Combustibles	Caisse croco	160904*	1 900,00	Tonne
Produits inconnus	Caisse croco	160508*	2 100,00	Tonne
Radiographies	Caisse croco	090107	450,00	Tonne
Huile alimentaire	Fûts	200125	150,00	Tonne
<b>TRANSPORT</b>				
			Prix de transport € HT/ Unité	Unité
			250,00	Forfait

**Tableau 28 : Tarifs applicables en 2014**

## 2. Présentation générale du compte administratif 2014

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 4 592 905,57	G 4 701 751,72
	Section d'investissement	B 637 135,65	H 366 332,16
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 521 943,05
	Report en section d'investissement (001)	D	J 591 032,36
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 5 230 041,22	= G+H+I+J 6 181 059,29
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 13 950,00	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 13 950,00	= K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 592 905,57	= G+I+K 5 223 694,77
	Section d'investissement	= B+D+F 651 085,65	= H+J+L 957 364,52
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 5 243 991,22	= G+H+I+J+K+L 6 181 059,29

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 13 950,00	L
105	acquisition bennes	11 200,00	
21	Immobilisations corporelles	2 750,00	

**Tableau 29 : Vue d'ensemble du compte administratif 2014**

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 114 000,00	1 013 062,27	34 175,00		66 762,73
012	Charges de personnel et frais assimil	1 830 000,00	1 775 752,58			54 247,42
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 709 000,00	1 256 974,52	164 375,18		287 650,30
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 653 000,00</b>	<b>4 045 789,37</b>	<b>198 550,18</b>	<b>0,00</b>	<b>408 660,45</b>
66	Charges financières	38 000,00	26 545,16	10 259,77		1 195,07
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	2 768,15			12 231,85
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>4 706 000,00</b>	<b>4 075 102,68</b>	<b>208 809,95</b>	<b>0,00</b>	<b>422 087,37</b>
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio	334 000,00	308 992,94			25 007,06
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fo					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>534 000,00</b>	<b>308 992,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 007,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 240 000,00</b>	<b>4 384 095,62</b>	<b>208 809,95</b>	<b>0,00</b>	<b>447 094,43</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

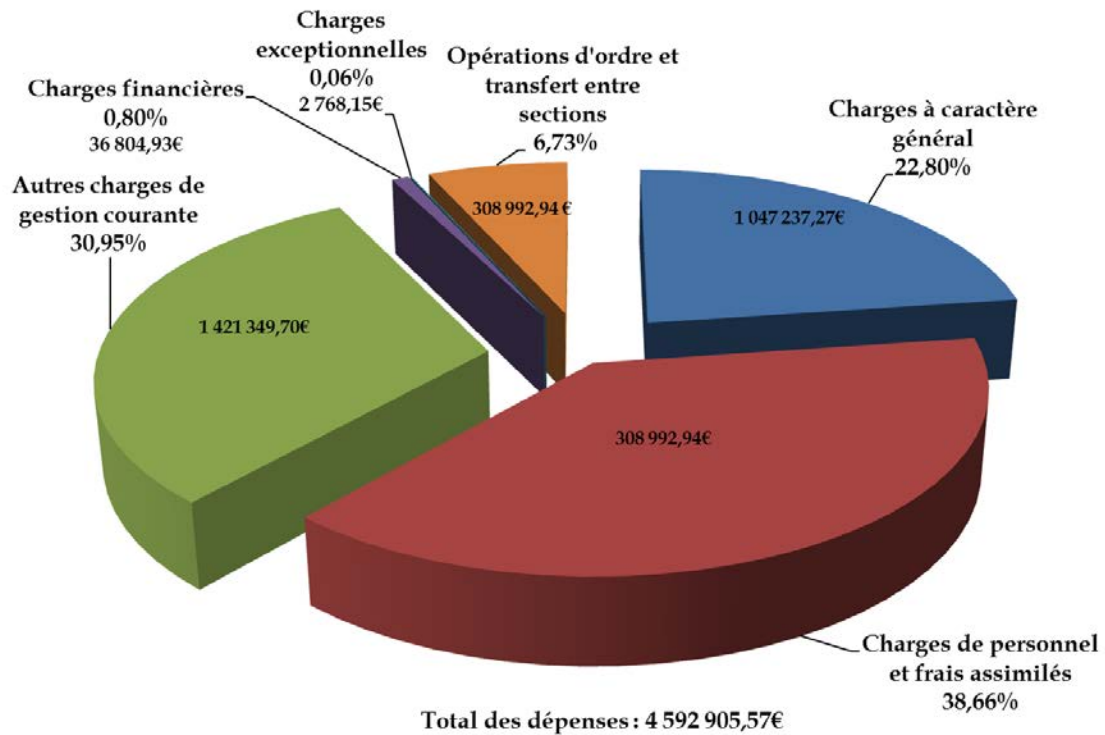
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	75 057,00	58 801,19			16 255,81
70	Produits des services, domaine et ven	473 000,00	516 778,83			-43 778,83
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participatio	3 930 000,00	4 060 453,39			-130 453,39
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	34 981,32			-4 981,32
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 508 057,00</b>	<b>4 671 014,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-162 957,73</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	10 000,00	27 644,08			-17 644,08
78	Reprises provisions semi-budgétaires	200 000,00				200 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>4 718 057,00</b>	<b>4 698 658,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 398,19</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sectio		3 092,91			-3 092,91
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fo					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>3 092,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 092,91</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 718 057,00</b>	<b>4 701 751,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 305,28</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		521 943,05				

Tableau 30 : Section de fonctionnement du compte administratif 2014

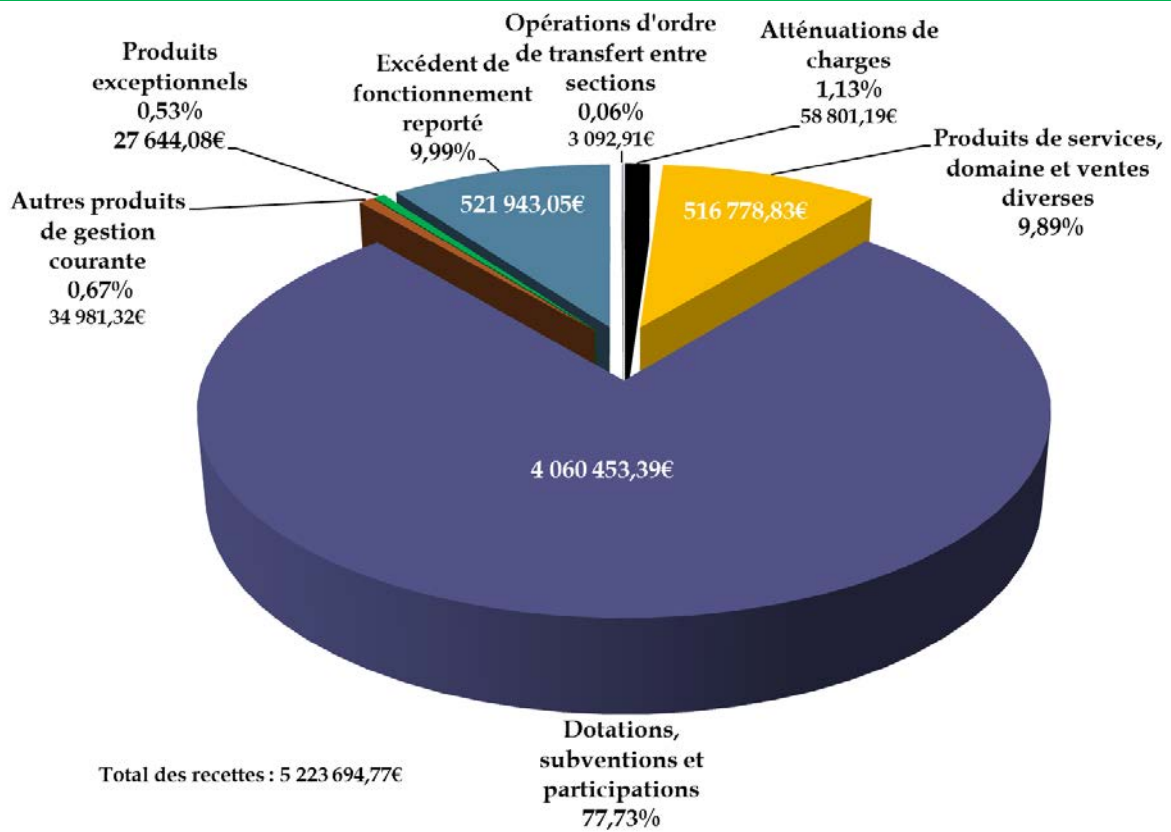


## DEPENSES



Graphique 8 : Répartition des dépenses de fonctionnement

## RECETTES



Graphique 9 : Répartition des recettes de fonctionnement

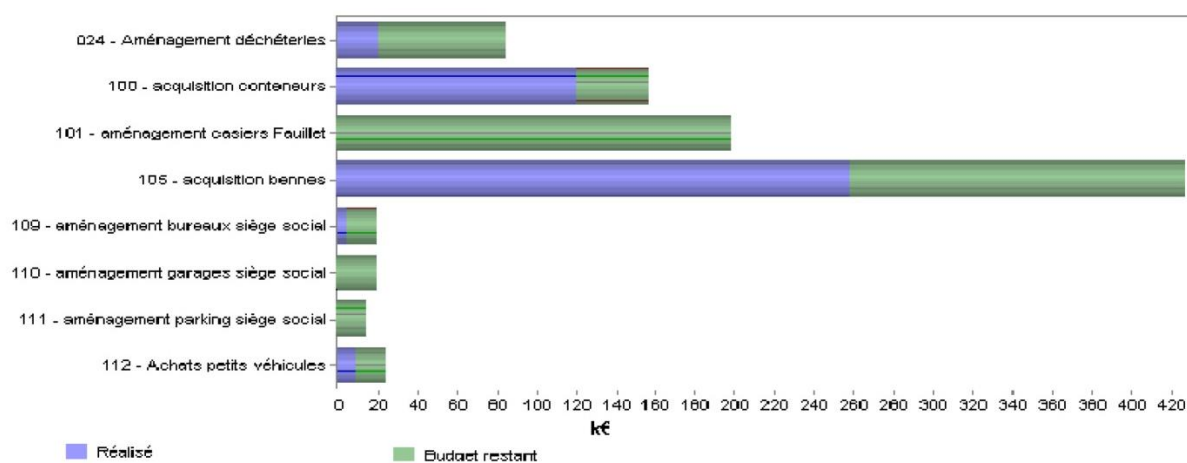
## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	22 000,00	146,88	2 750,00	19 103,12
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	951 632,00	415 508,19	11 200,00	524 923,81
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>973 632,00</b>	<b>415 655,07</b>	<b>13 950,00</b>	<b>544 026,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	218 400,00	218 387,67		12,33
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>218 400,00</b>	<b>218 387,67</b>	<b>0,00</b>	<b>12,33</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>1 192 032,00</b>	<b>634 042,74</b>	<b>13 950,00</b>	<b>544 039,26</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		3 092,91		-3 092,91
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>0,00</b>	<b>3 092,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 092,91</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 192 032,00</b>	<b>637 135,65</b>	<b>13 950,00</b>	<b>540 946,35</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

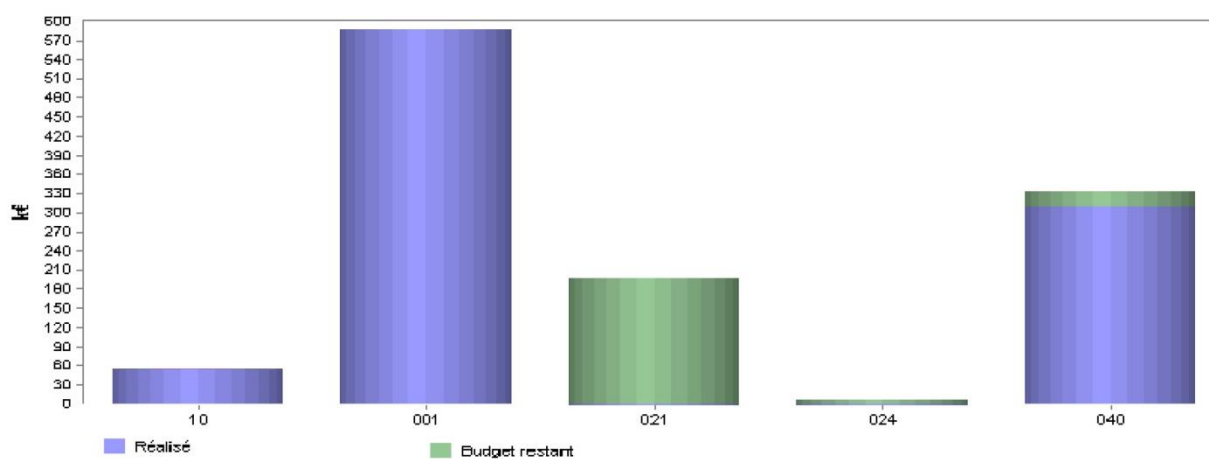
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	57 000,00	57 339,22		-339,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>67 000,00</b>	<b>57 339,22</b>	<b>0,00</b>	<b>-339,22</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>67 000,00</b>	<b>57 339,22</b>	<b>0,00</b>	<b>-339,22</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	334 000,00	308 992,94		25 007,06
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>534 000,00</b>	<b>308 992,94</b>	<b>0,00</b>	<b>25 007,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>601 000,00</b>	<b>366 332,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 667,84</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>591 032,36</b>			

## Détail des opérations d'équipement Dépenses 2014



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	85 821,00	20 708,54	24,13%
100	acquisition conteneurs	157 232,00	120 838,72	76,85%
101	aménagement casiers Fauillet	200 000,00	0,00	0,00%
105	acquisition bennes	428 579,00	259 443,60	60,54%
109	aménagement bureaux siège social	20 000,00	4 518,08	22,59%
110	aménagement garages siège social	20 000,00	0,00	0,00%
111	aménagement parking siège social	15 000,00	0,00	0,00%
112	Achats petits véhicules	25 000,00	9 999,25	40,00%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>951 632,00</b>	<b>415 508,19</b>	<b>43,66%</b>

## Vue d'ensemble par chapitre d'investissement Recettes 2014



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 000,00	57 339,22	100,60%
001	Excédent d'investissement reporté	591 032,00	591 032,36	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	0,00	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	334 000,00	308 992,94	92,51%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 192 032,00</b>	<b>957 364,52</b>	<b>80,31%</b>

### 3. Etude des coûts de services – Année 2014

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. P.A.P.et P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
<b>dépenses</b>						
Cpte 60-achats & varia° de stocks	28 850,17 €	201 009,71 €	101 393,13 €	11 488,75 €	970,35 €	343 712,11 €
Cpte 61- autres charges externes	17 240,62 €	137 491,17 €	96 164,67 €	18 358,39 €	4 063,17 €	273 318,02 €
Cpte 62- autres services extérieurs	3 032,81 €	4 457,22 €	1 717,11 €	305,26 €	- €	9 512,40 €
Cpte 63 – impôts et taxes	140,00 €	5 442,00 €	606,50 €	- €	- €	6 188,50 €
<b>TOTAL 011</b>	<b>49 263,60 €</b>	<b>348 400,10 €</b>	<b>199 881,41 €</b>	<b>30 152,40 €</b>	<b>5 033,52 €</b>	<b>632 731,03 €</b>
Cpte 63 taxes sur rémunérations	1 217,86 €	16 693,17 €	3 934,72 €	812,57 €	169,00 €	22 827,32 €
Cpte 64 – charges de personnel	63 289,64 €	876 126,46 €	211 323,95 €	39 786,58 €	8 296,24 €	1 198 822,87 €
<b>TOTAL 012</b>	<b>64 507,50 €</b>	<b>892 819,63 €</b>	<b>215 258,67 €</b>	<b>40 599,15 €</b>	<b>8 465,24 €</b>	<b>1 221 650,19 €</b>
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	676,72 €	12 269,39 €	91 141,80 €	375,40 €	334,65 €	104 797,96 €
art. 66111 – intérêts des emprunts	0,00 €	8 517,03 €	4 146,91 €	- €	- €	12 663,94 €
art. 661121 et 661122 – ICNE	0,00 €	-647,07 €	-108,03 €	- €	- €	755,10 €
Art. 668 – garanties financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €
Cpte 67 – charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	766,63 €	- €	- €	766,63 €
Cpte 68 – dotations aux amortissements	2 953,34 €	190 170,88 €	56 524,34 €	2 119,79 €	1,34 €	251 769,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 401,16 €</b>	<b>1 451 529,96 €</b>	<b>567 611,73 €</b>	<b>73 246,74 €</b>	<b>13 834,75 €</b>	<b>2 223 624,34 €</b>
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00 €	134 497,23 €	2 761,53 €	- €	- €	137 258,76 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>117 401,16 €</b>	<b>1 586 027,19 €</b>	<b>570 373,26 €</b>	<b>73 246,74 €</b>	<b>13 834,75 €</b>	<b>2 360 883,10 €</b>

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. P.A.P.et P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
<b>recettes</b>						
<b>Cpte 013 atténuation de charges</b>	<b>628,48 €</b>	<b>46 731,86 €</b>	<b>2 058,64 €</b>	<b>1 352,66 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 771,64 €</b>
Cpte 70 prestations-redevances	0,00 €	0,00 €	1 357,54 €	203,52 €	31 987,33 €	33 548,39 €
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00 €	0,00 €	106 546,61 €	1 404,48 €	- €	107 951,09 €
<b>TOTAL 70</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>107 904,15 €</b>	<b>1 608,00 €</b>	<b>31 987,33 €</b>	<b>141 499,48 €</b>
74718 CNASEA		6318,36 €		- €	- €	6 318,36 €
7478- soutiens éco organismes	0,00 €	0,00 €	262 226,07 €	- €	- €	262 226,07 €
<b>TOTAL 74- Dota°-participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 318,36 €</b>	<b>262 226,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>268 544,43 €</b>
<b>TOTAL 75- Autres produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 109,76 €</b>	<b>2 325,60 €</b>	<b>1 254,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 690,28 €</b>
7718- produits exceptionnels	0,00 €	221,34 €	0,00 €	- €	- €	221,34 €
775 Cessions	0,00 €	8 830,24 €	5 939,40 €	2 278,08 €	- €	17 047,72 €
778-Remb.Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL 77- produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 051,58 €</b>	<b>5 939,40 €</b>	<b>2 278,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 269,06 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>628,48 €</b>	<b>67 211,56 €</b>	<b>380 453,86 €</b>	<b>6 493,66 €</b>	<b>31 987,33 €</b>	<b>486 774,89 €</b>
74741- Participa° des adhérents	0,00 €	837 696,20 €	528 816,00 €	84 440,40 €	- €	1 450 952,60 €
Cpte 28 – amortissements	2 953,34 €	190 170,88 €	56 524,34 €	2 119,79 €	1,34 €	251 769,69 €
10222-F.C.-T.V.A.	0,00 €	3 573,68 €	20 677,00 €	445,47 €	- €	24 696,15 €

<b>à financer</b>	<b>116 772,68 €</b>	<b>1 384 318,40 €</b>	<b>187 157,87 €</b>	<b>66 753,08 €</b>	<b>-18 152,58 €</b>	<b>1 736 849,45 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-113 819,34 €</b>	<b>-1 325 071,07 €</b>	<b>-112 718,06 €</b>	<b>-64 187,82 €</b>	<b>18 153,92 €</b>	<b>-1 597 642,37 €</b>

<b>COÛT DES SERVICES</b>	<b>-2,47 €</b>	<b>-161,02 € -</b>	<b>26,61 €</b>	<b>-139,24 €</b>
<b>COÛT DES SERVICES SANS FCTVA</b>	<b>-2,47 €</b>	<b>-161,45 €</b>	<b>-30,82 €</b>	<b>-140,20 €</b>



Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	COMMUNICA°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
<b>dépenses</b>						
cpte 60-achats & varia° de stocks		14 449,60 €	40 027,41 €	103,97 €	19 372,57 €	417 665,66 €
Cpte 61- autres charges externes		64 050,18 €	154 618,72 €	1 481,00 €	35 986,32 €	529 454,24 €
Cpte 62- autres services extérieurs		874,21 €	3 132,51 €	2 563,68 €	14 807,89 €	30 890,69 €
Cpte 63 – impôts et taxes		62 999,18 €	39,00 €	- €		69 226,68 €
<b>TOTAL 011</b>	<b>0,00 €</b>	<b>142 373,17 €</b>	<b>197 817,64 €</b>	<b>4 148,65 €</b>	<b>70 166,78 €</b>	<b>1 047 237,27 €</b>
Cpte 63 taxes sur rémunérations		891,10 €	7 228,27 €	346,36 €	2 066,34 €	33 359,39 €
Cpte 64 – charges de personnel		47 842,95 €	357 672,99 €	18 579,78 €	119 474,60 €	1 742 393,19 €
<b>TOTAL 012</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 734,05 €</b>	<b>364 901,26 €</b>	<b>18 926,14 €</b>	<b>121 540,94 €</b>	<b>1 775 752,58 €</b>
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	1 096 293,00 €	1 874,06 €	169 596,62 €	199,91 €	48 588,15 €	1 421 349,70 €
art. 66111 – intérêts des emprunts		1 035,80 €	20 562,48 €	- €	1 905,60 €	36 167,82 €
art. 661121 et 661122 – ICNE		- 676,15 €	- 886,58 €	- €	- 294,31 €	- 2 612,14 €
Art. 668 – garanties financières		3 249,25 €	- €	- €	- €	3 249,25 €
Cpte 67 – charges exceptionnelles		2 001,52 €	- €	- €	- €	2 768,15 €
Cpte 68 – dotations aux amortissements			28 744,59 €	952,25 €	7 385,75 €	288 852,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 096 293,00 €</b>	<b>196 590,18 €</b>	<b>780 736,01 €</b>	<b>24 226,95 €</b>	<b>249 292,91 €</b>	<b>4 572 764,91 €</b>
Cpte 1641 – capital des emprunts	- €	27 769,69 €	37 162,00 €	- €	9 197,22 €	211 387,67 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 096 293,00 €</b>	<b>224 359,87 €</b>	<b>817 898,01 €</b>	<b>24 226,95 €</b>	<b>258 490,13 €</b>	<b>4 784 152,58 €</b>

Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	COMMUNICA°	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
<b>recettes</b>						
Cpte 013 atténuation de charges	- €		2 473,19 €	- €	5 556,36 €	58 801,19 €
Cpte 70 prestations-redevances	- €	258 476,08 €	- €			292 024,47 €
Art. 7088 reprise des matériaux	- €		71 941,78 €			179 892,87 €
<b>TOTAL 70</b>	<b>- €</b>	<b>258 476,08 €</b>	<b>71 941,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>471 917,34 €</b>
74718 CNASEA	- €					6 318,36 €
7478- soutiens éco organismes	- €		39 713,83 €	4 470,10 €	- €	306 410,00 €
<b>TOTAL 74- Dota°-participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 713,83 €</b>	<b>4 470,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>312 728,36 €</b>
<b>TOTAL 75- Autres produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>26 291,04 €</b>	<b>34 981,32 €</b>
7718- produits exceptionnels	- €	697,36 €	6 973,16 €		2 704,50 €	10 596,36 €
775 Cessions	- €		- €		- €	17 047,72 €
778-Remb.Divers			0,00 €		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 77- produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>697,36 €</b>	<b>6 973,16 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 704,50 €</b>	<b>27 644,08 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>259 173,44 €</b>	<b>121 101,96 €</b>	<b>4 470,10 €</b>	<b>34 551,90 €</b>	<b>906 072,29 €</b>
74741- Participa° des adhérents	1 125 354,36 €	- €	1 040 033,40 €	- €		3 616 340,36 €
Cpte 28 – amortissements	0,00 €	- €	28 744,59 €	952,25 €	7 385,78 €	288 852,31 €
10222-F.C.-T.V.A.	2 725,16 €	309,43 €	29 455,35 €	- €	153,13 €	57 339,22 €

<b>à financer</b>	<b>1 096 293,00 €</b>	<b>-62 583,26 €</b>	<b>659 634,05 €</b>	<b>19 756,85 €</b>	<b>214 741,01 €</b>	<b>3 666 692,62 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-1 093 567,84 €</b>	<b>35 123,00 €</b>	<b>-638 596,11 €</b>	<b>-18 804,60 €</b>	<b>-216 399,32 €</b>	<b>-3 531 888,76 €</b>

<b>COÛT DES SERVICES</b>	<b>-92,68 €</b>	<b>17,51 €</b>	<b>-13,85 €</b>	<b>-0,41 €</b>	<b>-4,69 €</b>	<b>-76,62 €</b>
<b>COÛT DES SERVICES SANS FCTVA</b>	<b>-92,91 €</b>		<b>-14,49 €</b>	<b>-0,41 €</b>	<b>-4,70 €</b>	<b>-77,86 €</b>
<b>EXCEDENT REPORTE</b>						<b>521 943,05 €</b>

### ANALYSE DES COÛTS DES SERVICES – ANNEE 2014

COLLECTIVITES	HEURES COLLECTES			TRAITEMENT		
	O.M.	P.A.P.-P.A.V.	TOTAL	O.M.	T.V. Déchèteries	TOTAL
C.C.Val d'Albret	3 282,05	1987,00	5269,05	4643,84	988,78	5632,62
C.C.Côteaux d'Albret	615,12	520,00	1135,12	1455,10	118,25	1573,35
C.C.C.Prayssas	886,51	382,00	1268,51	1239,55	240,88	1480,43
C.C.MEZINAIS	737,32	347,00	1084,32	1052,16	229,16	1281,32
C.C.CONFLUENT	2708,20	1535,00	4243,2	3410,69	601,78	4012,47
<b>TOTAL</b>	<b>8 229,20</b>	<b>4 771,00</b>	<b>13 000,20</b>	<b>11801,34</b>	<b>2178,85</b>	<b>13980,19</b>

#### PRECISIONS

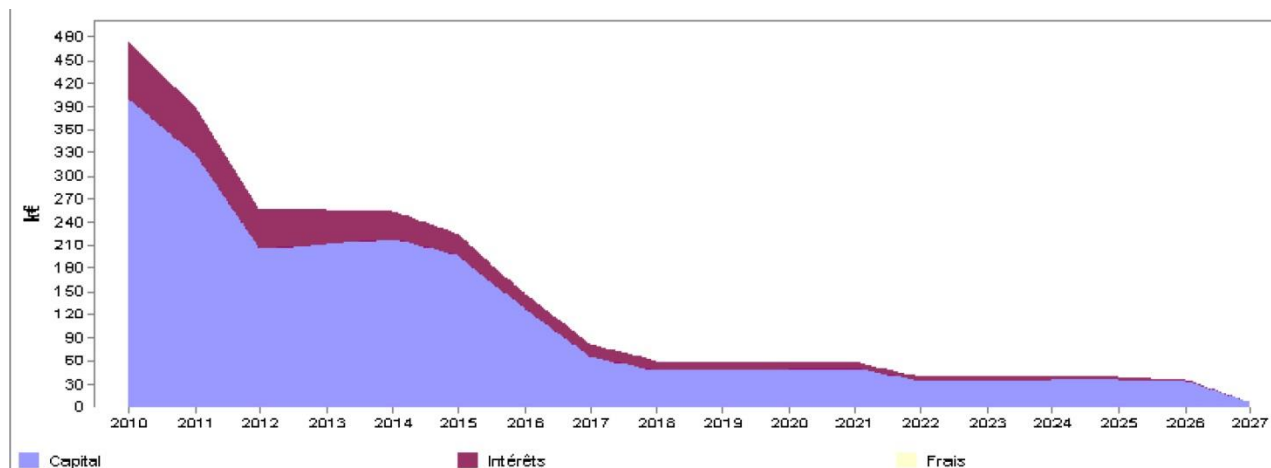
seul le temps passé en collecte (sans les pauses, les trajets et le temps de vidage) est comptabilisé pour le calcul des participations.  
pour la collecte des P.A.V., le total des heures enregistrées par le chef de service, a été reparti selon le nombre de PAV par commune.  
sur l'ensemble du territoire, nous avons 72 PAV (sans les bornes VERRE en épars)  
le tonnage du "tout venant" est celui enregistré en 2014, sur chaque déchèterie, par le chef de service

pour le traitement des O.M., la répartition a été calculée à partir du tonnage facturé par Valorizon, divisé par la population totale 2014, soit 0,256 T/hab.

Tableau 32 : Etude des coûts par service – Année 2014

## 4. Etat des emprunts

### Evolution des remboursements par année



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2010	400 526,31	72 805,06	0,00	473 331,37
2011	327 140,00	61 619,33	100,00	388 859,33
2012	205 515,42	49 940,00	0,00	255 455,42
2013	211 838,75	43 157,79	0,00	254 996,54
2014	218 387,67	36 167,82	0,00	254 555,49
2015	197 617,84	26 678,22	0,00	224 296,06
2016	126 404,09	20 244,02	0,00	146 648,11
2017	64 615,01	16 074,09	0,00	80 689,10
2018	46 447,61	13 366,06	0,00	59 813,67
2019	47 866,81	11 511,86	0,00	59 378,67
2020	49 346,19	9 597,48	0,00	58 943,67
2021	50 888,44	7 620,27	0,00	58 508,71
2022	34 293,20	5 577,04	0,00	39 870,24
2023	35 005,42	4 429,82	0,00	39 435,24
2024	35 738,50	3 261,74	0,00	39 000,24
2025	36 493,08	2 072,16	0,00	38 565,24
2026	34 769,74	860,50	0,00	35 630,24
2027	6 941,69	50,08	0,00	6 991,77

**Graphique 10 : Evolution des remboursements par année**



## 5. Marchés publics et conventions

Service	Prestataire	Objet	Signature	Durée
Déchèteries	DECONS	Reprise de la ferraille	08/07/14	Du 01/01 2014 au 31/12/2014
Fauillet	ATP GRABARSKY	Entretien BOMAG	25/03/14	1 an renouvelable
Fauillet	SARP Sud Ouest	Pompage lixiviats	27/02/14	1 an renouvelable
Fauillet	EUROPOLL	Contrôle semestriel des gaz en sortie de la torchère et analyse de la quantité de biogaz capté	04/09/14	Jusqu'en avril 2015
Déchèteries	SEOSSE	Traitement du bois catégorie A et B	01/04/14	1 an
Déchèteries	TRIADIS	Traitement des DMS	17/10/14	01/09/2014 au 31/12/2014
Siège	SDEE 47	Adhésion au marché GAZ	Délibération du 19/06/2014	
Dechèteries	Marché des DMS	Traitement et collecte	Publication le 17/11/2014 au BOAMP Délibération du 18/12/2014 attribution à SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENNEES (SIAP)	
Déchèteries	Marché de la reprise de la ferraille et des batteries	Collecte et rachat	Publication le 17/11/2014 au BOAMP Délibération du 18/12/2014 attribution à ALIAREC ENVIRONNEMENT	
Siège	Marché pour l'aménagement du siège	Garage, parking et station de lavage	Publication le 18/11/2014 au BOAMP Délibération du 18/12/2014 attribution à ANTROPIK ARCHITECTURE	
<b>Convention</b>				
	Eco Mobilier		Délégation de signature au SMIVAL délibération du 19/06/2014	
	SEML	le SMICTOM peut fournir 1 camion grue + chauffeur + remorque	01/04/14	Durée indéterminée

**Tableau 33 : Marchés publics et conventions passés au cours de l'année 2014**

## IV. PROJETS 2015

### UN SEUL OBJECTIF : LA MAÎTRISE DES COÛTS DES SERVICES

Contribuer à la maîtrise des coûts des services c'est se préparer à limiter les conséquences financières liées à l'augmentation prévisible du prix du traitement des déchets.

Conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement, nous devons réduire de 7% les quantités de déchets ménagers produits sur les quatre prochaines années, et faire un effort de recyclage ou de retraitement des déchets réutilisables.

Pour atteindre cet objectif, nous devons améliorer les résultats qualitatifs et quantitatifs du tri, pour l'ensemble des habitants de notre territoire.

Ainsi, la collecte des déchets recyclables devra être intensifiée, et les déchèteries seront adaptées pour limiter la quantité du « TOUT VENANT » et diversifier l'accueil des matériaux qui pourront être orientés vers de nouvelles filières de recyclage.

Ces projets ne seront réalisables qu'à la condition d'avoir des outils efficaces et adaptés (matériel et structure) ; c'est pourquoi le Comité Syndical a décidé de programmer les opérations suivantes:

#### **Le renouvellement du parc des véhicules**

- Collecte des ordures ménagères : 2 B.O.M. neuves
- Collecte sélective ..... : 2 B.O.M. d'occasion
- Collecte des PAV et déchèteries : 2 polybennes ainsi qu'une grue et un caisson (neufs)

#### **La réorganisation de la collecte sélective en porte à porte**

- Arrêt de la collecte du verre en porte à porte
- Installation de 20 colonnes VERRE supplémentaires
- Implantation de 5 P.A.V. en remplacement des Trisacos

#### **L'étude et la refonte des circuits de collecte des ordures ménagères**

- Fourniture et installation d'un logiciel d'exploitation de la collecte des déchets ménagers (système de géo localisation permettant d'améliorer, d'harmoniser les fréquences et ainsi optimiser les circuits de collecte)

#### **Le réaménagement des déchèteries**

- Aménagement de plateformes pour les D.M.S et les D3E
- Reconstruction des accès aux quais pour les déchèteries de Port-Sainte-Marie et Prayssas
- Mise en place d'une benne « Eco-mobilier » sur la déchèterie de Nérac

## Liste des figures, tableaux et graphiques

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population	5
Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB au 15 mai 2014	6
Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	8
Figure 4 : Bilan 2014 des collectes des déchets ménagers	9
Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB	11
Figure 6 : Organisation de la collecte sélective	16
Figure 7 : Synoptique du tri des déchets recyclables	24
Figure 8 : Les filières de recyclage	26
Figure 9 : Le réseau des déchèteries	32
Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	39
Tableau 1 : Répartition des compétences du SMICTOM LGB et de ValOrizon	3
Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	4
Tableau 3 : Caractéristiques du personnel	7
Tableau 4 : L'absentéisme en 2014	7
Tableau 5 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB	13
Tableau 6 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte	13
Tableau 7 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte	17
Tableau 8 : Tonnages des déchets recyclables collectés en porte à porte	18
Tableau 9 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables en porte à porte	19
Tableau 10 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB	21
Tableau 11 : Emplacements des trisacos	21
Tableau 12 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord	22
Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud	22
Tableau 14 : Tonnages des déchets recyclables collectés dans les trisacos	23
Tableau 15 : Tonnages et performances de collecte des déchets recyclables en apport volontaire	23
Tableau 16 : Bilan sur le tri et la collecte sélective multimatériaux	25
Tableau 17 : Evolution des tonnages et des performances de tri	25
Tableau 18 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte	28
Tableau 19 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte	29
Tableau 20 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	31
Tableau 21 : Horaires d'ouverture des déchèteries	33
Tableau 22 : Evolution de la fréquentation des déchèteries entre 2013 et 2014	35
Tableau 23 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	37
Tableau 24 : Evolution des tonnages et des performances des déchets collectés en déchèterie	38
Tableau 25 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2014	41
Tableau 26 : Liste des animations scolaires réalisées en 2014	43
Tableau 27 : Liste des visites sur sites effectuées en 2014	44
Tableau 28 : Tarifs applicables en 2014	46
Tableau 29 : Vue d'ensemble du compte administratif 2014	47
Tableau 30 : Section de fonctionnement du compte administratif 2014	48
Tableau 31 : Section d'investissement du compte administratif 2014	50
Tableau 32 : Etude des coûts par service – Année 2014	53
Tableau 33 : Marchés publics et conventions passés au cours de l'année 2014	55
Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB	4
Graphique 2 : Evolution du tonnage et des performances de collecte des ordures ménagères	14
Graphique 3 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national (Source Eco-emballages et Ecofolio - données 2013)	25
Graphique 4 : Evolution des performances de tri	26
Graphique 5 : Evolution des fréquentations des déchèteries sur l'année 2014	34
Graphique 6 : Répartition des tonnages collectés par matériaux	37
Graphique 7 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012, 2013 et 2014	41
Graphique 8 : Répartition des dépenses de fonctionnement	49
Graphique 9 : Répartition des recettes de fonctionnement	49
Graphique 10 : Evolution des remboursements par année	54

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES LOT-GARONNE ET BAÏSE**

17, avenue du 11 novembre  
47190 AIGUILLON

Tél : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31

**[www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)**

